

Le Grand Charolais

DOCUMENT UNIQUE



www.legrandcharolais.fr



MIS À JOUR LE : 28 MAI 2025

SOMMAIRE

I.	METHODOLOGIE	1
II.	LES RISQUES ET LE PLAN D'ACTION COMMUNS A L'ENSEMBLE DES SERVICES	5
III.	DIRECTION.....	15
A.	L'ÉQUIPE DE DIRECTION	15
IV.	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES.....	19
A.	ASSEMBLÉES.....	19
B.	COMMUNICATION	22
C.	DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES	25
D.	URBANISME ET HABITAT	29
V.	DIRECTION RESSOURCES & ADMINISTRATION.....	33
E.	RESSOURCES HUMAINES / FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE	33
F.	ACCUEIL	36
G.	SYSTEMES D'INFORMATION	39
H.	SERVICES COMMUNS : SECRETAIRES DE MAIRIE	42
I.	SERVICES COMMUNS : AGENTS TECHNIQUES.....	46
J.	PCAET ET ENERGIES RENOUVELABLES	56
K.	SIG.....	59
VI.	DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	62
A.	SERVICES TECHNIQUES.....	62
B.	INGENIERIE ET FLUIDES	71
C.	VOIRIES ET INFRASTRUCTURES	75
D.	SPANC REGIE	79
E.	GESTION DES DECHETS ET VALORISATION.....	82
F.	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	86
VII.	DIRECTION SERVICES A LA POPULATION ET A LA PROXIMITE	90
A.	CTG & CONSEILLER NUMERIQUE	90
B.	MOBILITÉS SANTÉ.....	94
C.	PETITE ENFANCE	97
D.	ENFANCE JEUNESSE	108
E.	PISCINES	116
F.	DEVELOPPEMENT TOURISME NATURE ET FLUVIAL.....	126
G.	OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL	130
H.	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL	134



I. METHODOLOGIE

Avant-propos :

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 rend obligatoire la réalisation et la mise à jour annuelle dans un « document unique », du résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Le guide méthodologique proposé par le Centre de Gestion (approuvé le 8 décembre 2021 par les membres du Comité Technique) va nous permettre non seulement de réaliser le « document unique » imposé par la réglementation, mais également d'initier une démarche de prévention en définissant des actions de prévention sur les risques identifiés. Le « document unique » n'est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité au travail. Celui-ci donnera une vue d'ensemble des risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles au sein de la Communauté de Communes du Grand Charolais.

Préparatifs :

1. Constituer un groupe de travail :

Afin de mener à bien cette évaluation, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, a mis en place un groupe de travail qui interviendra tout au long de l'évaluation.

Ce groupe de travail est constitué de :

- Assistants de prévention

2. Définir les unités de travail :

Le décret 2001-1016 précise que l'employeur doit réaliser une évaluation qui comportera un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la Communauté de Communes du Grand Charolais.

Qu'est-ce qu'une unité de travail ?

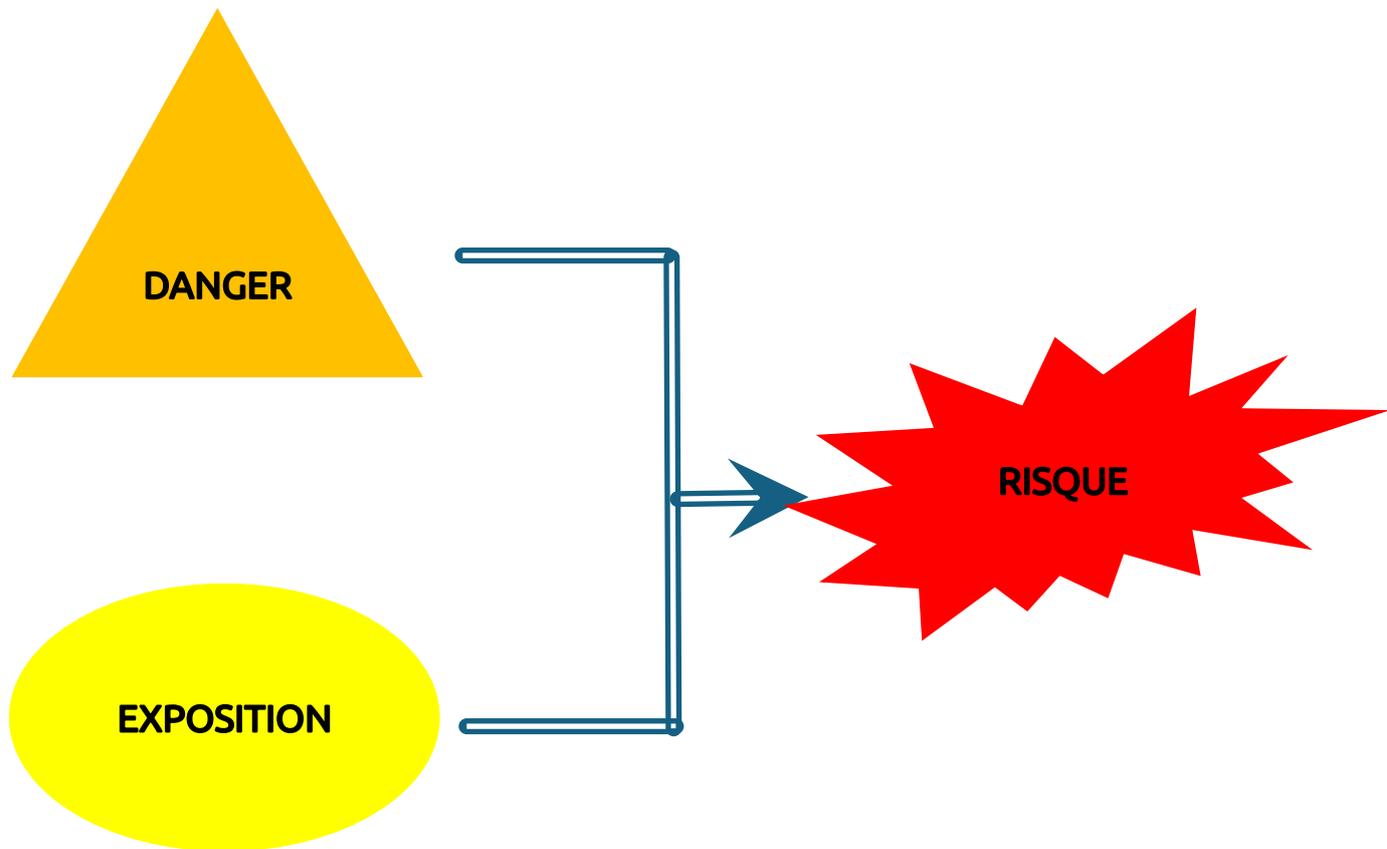
L'unité de travail est composée d'un ensemble d'agents réalisant les mêmes activités et permet par conséquent, un regroupement d'individus exposés à des risques similaires. Ainsi, elle peut s'envisager par service, par équipe, par poste de travail selon les situations de travail et la taille de la collectivité.

Unités de travail définies :

- Direction ressources et administration
 - o Ressources Humaines / Finances / Commande publique
- Direction aménagement du territoire
 - o Assistant administratif
 - o Assistant technique
 - o ...
- Direction des services à la population et à la proximité
 - o CTG
 - o Petite enfance
 - o

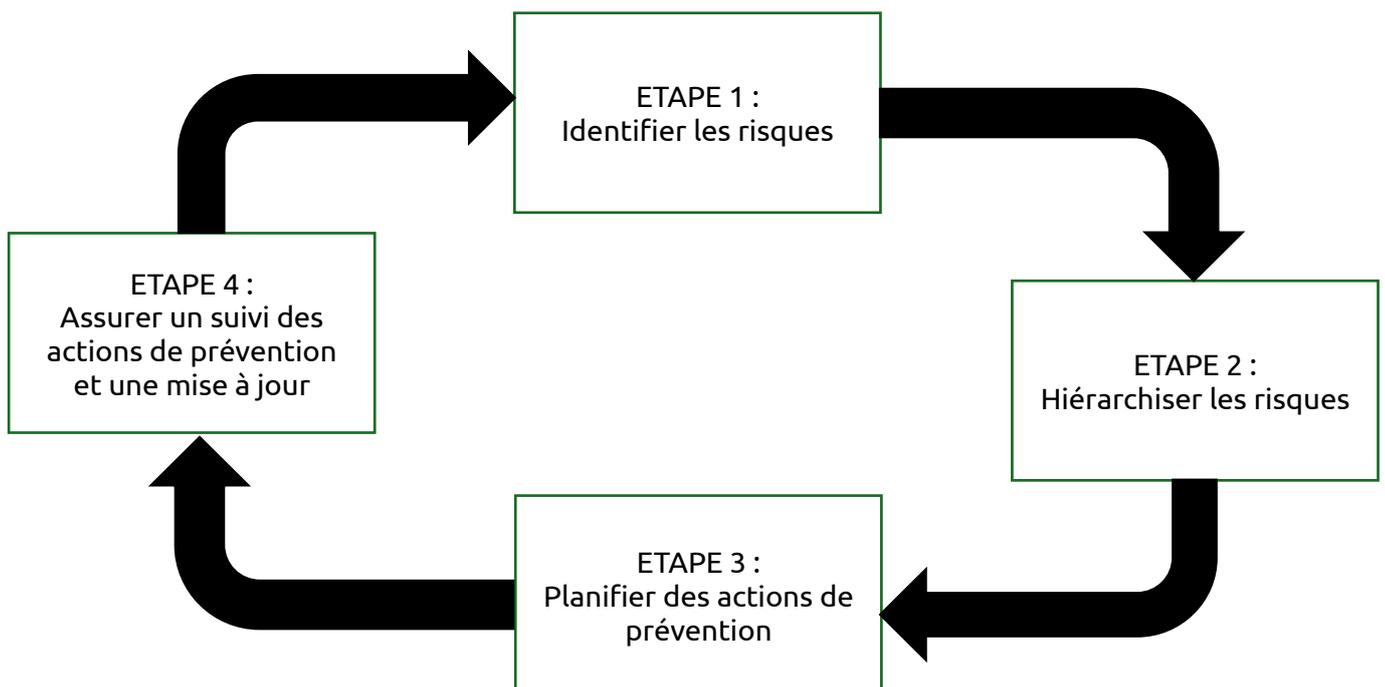
Pour rappel :

RISQUE \neq DANGER



Il n'y a pas de risque sans danger : le risque est l'exposition à un danger.

Les étapes de l'évaluation des risques :



ETAPE 1 : Identifier les risques

- Décrire les unités de travail en listant l'ensemble des activités et des équipements de travail utilisés par les agents. Ces éléments devront apparaître lors de l'identification des risques ;
- Traiter successivement toutes les questions ;
- Pour chaque question correspondant à des mises en situations dangereuses, la réponse est : oui ou non.
 - La réponse est OUI : un danger existe. Un agent exposé à cette situation encourt donc un risque.
 - La réponse est NON : il n'y a donc pas de danger.

Les situations ayant eu pour réponse un OUI signifient qu'il y a un risque à évaluer.

- La colonne « nature du risque » sert à définir l'élément auquel l'agent est exposé.
- La colonne « atteinte ou conséquence sur la santé et la sécurité des agents » répertorie les risques encourus par l'agent en restant exposé au danger.

ETAPE 2 : Hiérarchiser les risques

Lors de la première étape, de nombreux risques ont été mis en avant. Il est donc difficilement envisageable de pouvoir résoudre en même temps tous les problèmes soulevés.

Une hiérarchisation des risques par unités de travail a donc été faite par le groupe de travail afin de faire ressortir les priorités. Ce classement des risques est reporté sur les plans d'action de prévention de chacune des unités de travail.

- La cotation des risques :

Fréquence	Durée d'exposition			
	> 4h	1 à 4h	15min à 1h	< 15min
1 à plusieurs fois par jour	4	4	3	2
1 à plusieurs fois par semaine	4	3	2	2
1 à plusieurs fois par mois	3	2	2	1
1 à plusieurs fois par an	2	2	1	1

- La gravité :

Gravité	Valeur
Béni Inconfort Accident ou maladie n'entraînant pas d'arrêt de travail.	1
Sérieux Accident ou maladie avec arrêt de travail	2
Grave Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle	3
Très grave Accident ou maladie ayant des conséquences irréversibles ou décès	4

ETAPE 3 : Planifier des actions de prévention

La mise au point des plans d'actions consiste à rechercher des solutions face aux risques identifiés en appliquant les principes généraux de prévention (art. L.4121-2 du Code du Travail).

Les mesures de prévention envisagées sont reportées sur les plans d'actions de prévention de chaque unité de travail.

- Le niveau de maîtrise :

Niveau de maîtrise	Valeur
Assez maîtrisé	0,3
Peu maîtrisé	0,7
Pas maîtrisé	1

- Le niveau de risque résiduel

Niveau de risque
$R \geq 8$
$3 \leq R < 8$
$R < 3$

ETAPE 4 : Assurer un suivi des actions de prévention et une mise à jour

La réalisation du Document Unique s'inscrit dans une démarche dynamique et devra donc pour cela prendre en compte :

1. Les changements techniques et organisationnels découlant de la mise en œuvre du plan d'actions de prévention ;
2. L'évolution de l'activité des unités de travail ;
3. L'apparition de nouveaux risques (nouveaux équipements, technologies, installations, produits, locaux, etc...).

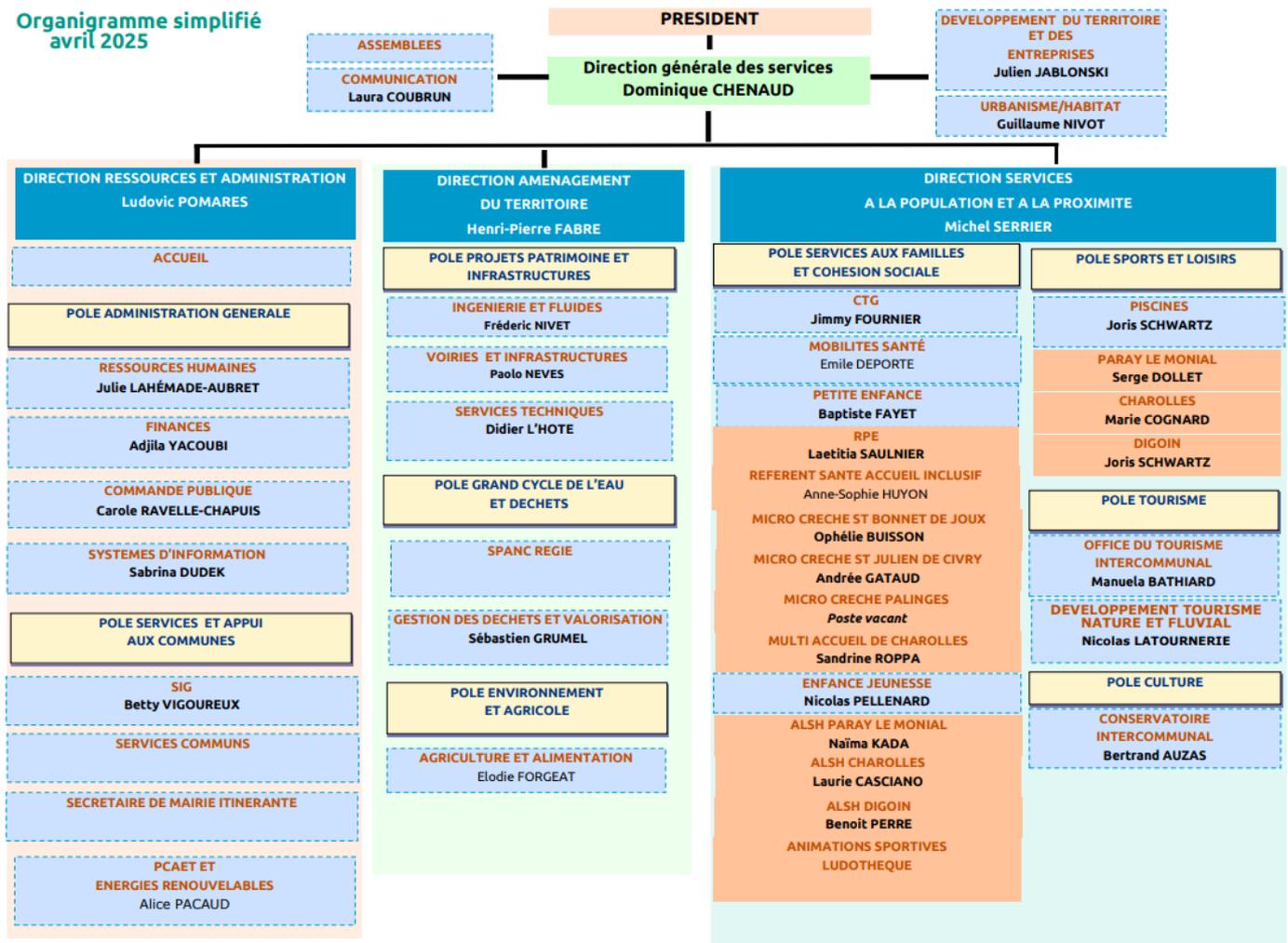
Une mise à jour obligatoire et au minimum annuelle sera menée par le groupe de travail.

II. LES RISQUES ET LE PLAN D'ACTION COMMUNS A L'ENSEMBLE DES SERVICES

La Communauté de Communes Le Grand Charolais a recensé tous les risques et établi un plan d'action de prévention communs à l'ensemble des services afin de synthétiser et de rendre le plus lisible possible le DUERP.

Les services de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'organisent de la manière suivante :

Organigramme simplifié
avril 2025



a. LES RISQUES COMMUNS

N° risque	Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
RISQUES LIÉS AU NUMÉRIQUE								
1	Travail sur écran	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet.	Risque lié à l'utilisation de poste informatique	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	1	4
RISQUES LIÉS A LA PRÉSENCE DANS LES LOCAUX								
2	Présence dans les locaux	Les agents ne sont pas tous formés à l'utilisation des moyens de secours, absence d'exercice d'évacuation, présence de multiprises... Stockage des produits d'entretien dans placard non fermé	Risque d'incendie	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	4	4	16
3	Présence dans les locaux	Les agents peuvent être au contact de virus liés aux infections saisonnières.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16

N° risque	Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
4	Présence dans les locaux	Des entreprises extérieures sont susceptibles d'intervenir pour les vérifications périodiques obligatoires, mais également pour certaines externalisations d'activité. (Livraison des repas et des consommables) Il n'existe à ce jour pas de procédure formelle concernant l'intervention de ces entreprises ni de l'établissement des plans de prévention. Absence d'un protocole de chargement et déchargement.	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivités	Polytraumatisme	Non	1	3	3
5	Présence dans les locaux	L'escalier pour se rendre au service est raide. Ne pas tenir la main courante est un facteur important qui contribue aux chutes. Présence de fils électriques sur le sol dans les bureaux. Sol extérieur glissant par les éléments climatique	Risque de chute de plain-pied	Plaie Contusion Entorse Fracture Lésion rachidienne Lésion neurologique Trauma crânien Décès	Oui	1	4	5
6	Présence dans les locaux	Lors des épisodes caniculaires, les agents semblent souffrir de la chaleur. En période de fortes chaleurs, les mécanismes de régulation de température peuvent être débordés et cela peut conduire à des risques pour la santé des individus	Risque lié aux ambiances thermiques	Coup de chaleur Trouble cardiaque Fatigue physique et mentale Trouble psychique Brûlure Engelure Affections dermatologiques (érythème...)	Non	1	2	2
7	Présence dans les locaux	Les bureaux partagés présentent des inconvénients car un bruit ambiant peut perturber la concentration des agents. Cela peut rendre difficile pour certains de se concentrer et impacter la productivité et les délais non respectés. Par ailleurs, le manque de confidentialité peut être compromis.	Risque lié au bruit	Trouble de la concentration Trouble mentale Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	4	1	4

N° risque	Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
RISQUES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS								
8	Intervention sur le territoire de la collectivité	Remise en cause des compétences des agents, administrés qui peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12
9	Déplacements	Déplacement sur le territoire de la collectivité l'environnement peut constituer un danger : état des itinéraires, travaux, météo, horaires, utilisation du téléphone au volant, etc.	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme	Non	3	3	9
RISQUES LIÉS AUX MISSIONS								
10	Travail administratif	Des agents peuvent se blesser (déplacements, utilisation de fournitures de type massicot, cutter etc.)	Risque lié aux machines et aux outils	Plaie Amputation Contusion - Ecrasement Trouble musculosquelettique	Non	2	1	2

N° risque	Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
11	Travail diversifié et intense	Situation de travail présentant concomitamment une intensité et un temps de travail élevé, des exigences émotionnelles, un manque d'autonomie des rapports sociaux dégradés, des conflits de valeurs ainsi qu'une insécurité de la situation de travail qui sont susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéoarticulaires	Non	4	2	8
12*	Réunion de travail en soirée	L'équipe de direction participe régulièrement à des réunions de travail en soirée afin que les élus puissent être présents	Risque lié aux horaires atypiques	Fatigue physique et mentale Trouble de la concentration Peu de repos entre deux journées Accident routier	Non	2	3	6

*Risque lié aux missions de responsable et directeur de service

b. PLAN D'ACTION DE PREVENTION COMMUN

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
RISQUES LIÉS AU NUMÉRIQUE						
	N°1 : risque lié à l'utilisation de poste informatique	<p>Pour bien positionner le poste informatique fixe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer l'écran directement face à l'utilisateur - Directement sur le bureau ou sur un mat porte écran - Le haut de l'écran à la hauteur des yeux <p>(Pour les porteurs de verres progressifs l'écran sera légèrement plus bas)</p> <p>L'écran légèrement orienté vers l'arrière La distance (œil/écran égale à la longueur du bras)</p>		0,3	1,2	
		<p>Pour bien positionner l'ordinateur portable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un clavier indépendant - Utiliser une souris indépendante - Utiliser un support d'écran - Régler son siège à la distance œil/écran <p>Sans équipement complémentaire ne pas dépasser deux heures consécutives</p>				
RISQUES LIÉS A LA PRÉSENCE DANS LES LOCAUX						
	N°2 : risque d'incendie	<p>Réaliser des exercices d'évacuation deux fois par an afin que les agents sachent comment évacuer en toute sécurité. Repérer le point de rassemblement. Prévoir des modules de formation incendie (évacuation, utilisation d'extincteur) Envisager la possibilité de modifier les chemins d'évacuation selon le lieu de déclenchement de l'incendie.</p> <p>Mettre en place des consignes pour l'organisation des secours en cas d'incendie.</p> <p>Recycler les agents à la manipulation des extincteurs</p> <p>Pour rappel les produits doivent être stockés dans une armoire fermée à clés qui doit être ventilée, ou dans un local suffisamment ventilé. Conserver les liquides, susceptibles de se renverser ou de fuir, sur des bacs de rétention, tout en respectant les incompatibilités chimiques potentielles.</p>		0,3	11,2	
	N°3 : risque biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour votre PCA et PRA de manière régulière. - En cas de crise sanitaire / pandémie, le télétravail est la règle pour tous les postes qui le permettent, pour les autres postes de travail privilégier les bureaux individuels en répartissant les agents présents. - S'assurer que le port du masque est systématique dans les lieux collectifs clos. Le masque peut être chirurgical ou dit « grand public » dans ce cas la filtration sera supérieure à 90% ce qui correspond au masque dit de « catégorie 1 ». Proscrire les masques maison. - Le port du masque est associé au respect d'une distance physique d'au moins un mètre entre les personnes, de l'hygiène des mains, des gestes barrières, ainsi que du nettoyage, de la ventilation, de l'aération des locaux. Proposer systématiquement de la solution hydroalcoolique. Lavage des mains toutes les deux heures... 		0,3	4,8	

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	N°4 : risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivités	<pre> graph TD A[Intervention d'une ou plusieurs entreprise(s) extérieure(s) dans la collectivité] --> B[Toute intervention (hors coordination SPS)] A --> C[Chantier "clos et indépendant"] B --> D["Plan de prévention (décret du 20 février 1992) Le "plan de prévention" est obligatoire dès lors que l'entreprise extérieure intervient plus de 400 heures/ sur l'année ou si elle effectue des travaux dis "dangereux" au sens de l'arrêté du 19 mars 1993"] B --> E["Protocole de chargement pour les opérations de chargement /déchargement (arrêté du 26 avril 1996) si l'entreprise extérieur effectue des opérations de changement et/ou déchargement me protocole de sécurité remplace alors le plan de prévention"] C --> F["Coordination SPS (loi de 1993) Le plan de coordination est obligatoire pour les chantiers sur lesquels il y a au moins deux entreprises ou l'on dénombre : - 20 salariés et dont la durée est > à 30 jours - pour les chantiers pour lesquels le volume prévu des travaux est > à 500 hommes / jours (nombre d'ouvriers multiplié par le nombre de jours de chantier)."] D --> G["Permis feu Dès qu'une entreprise extérieure effectue des travaux par points chauds (soudage, découpage au chalumeau, meulage...) un permis feu doit être établi entre les deux parties et annexé au plan de prévention ou communiqué au coordonnateur SPS"] E --> G F --> G </pre>	1	3		
	N°5 : risque de chute	Identifier les zones à risque de chute et mettre en place des éléments de prévention (exemple : si présence de marche, mettre une rambarde de sécurité supplémentaire si nécessaire et une bande anti-glissade sur la marche)	0,3	2,8		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	N°6 : risque lié aux ambiances thermiques	<p>Si la réglementation ne définit pas le travail à la chaleur, au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les agents. Mesures de prévention qui peuvent être mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rester vigilant aux instructions à suivre en cas du déclenchement du plan canicule - aérer les locaux de travail durant les heures les moins chaudes de la journée puis fermer les fenêtres - informer les agents des risques liés à la chaleur et des mesures de premiers secours - isoler thermiquement les bâtiments (isolation) - mettre à disposition des agents des ventilateurs (climatisation si possible). Effectuer une ventilation mécanique, si possible sans recyclage d'air. Les ventilateurs individuels s'ils sont indispensables à de bonnes conditions de travail doivent être réduit au maximum de leur vitesse (ne pas créer d'effet « courant d'air ») - mettre à disposition des agents de l'eau potable en quantité suffisante et tempérée <p>Les mesure de prévention individuelle à mettre place peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> -s'hydrater régulièrement ; -faire des repas légers... <p>Des mesures de prévention adaptées permettent de réduire le nombre d'accidents et de troubles liés au travail au froid. Les mesures les plus efficaces consistent à éviter ou à limiter le temps de travail au froid. À défaut, il convient, entre autres mesures, d'organiser le travail, de fournir des équipements de travail adaptés et d'aménager les locaux de pause chauffés. Concernant la protection vestimentaire, il est préférable de porter plusieurs couches de vêtements qu'un seul vêtement épais ; la tête et les mains doivent être protégées.</p>	0,7	2		
	N°7 : risque lié au bruit	<p>Le bureau partagé est un aménagement de travail fréquent, ils comportent des avantages ; économique, flexibilité, organisationnel et des "vertus égalitaires", mais également comportent des inconvénients ; nuisances liées au bruit ambiant, gênes liées à l'implantation ; absence de confidentialité, manque d'intimité, gênes liées à l'organisation du travail ; interruptions fréquentes dans les tâches etc.</p> <p>Mettre en place une démarche s'appuyant sur la Norme AFNOR NF S31-199. Respecter une surface minimale par personne de 10 m² voire 15 m² si l'activité est fondée sur des communications verbales. Travailler sur l'organisation du travail en limitant le nombre de personnes dans le bureau. Dans le cadre du futur projet d'aménagement de la CCLCG, intégrer les agents lors de la réalisation du cahier des charges afin de tenir compte des besoins de chacun et le CHSCT. Tenir compte des besoins de l'activité de travail (exigences cognitives, communications téléphoniques). Organiser un espace clos pour les activités de communication (téléphone, mini-réunions), installer des petites cloisons entre les bureaux. Prévoir des règles de respect mutuel, des signaux ou codes partagés si le niveau sonore augmente etc.</p>	1	6		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
RISQUES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS						
	N°8 : risque lié aux agressions externes	<p>Prévention primaire : (Rechercher les déterminants) Elles doivent permettre à la fois d'agir sur des sources de tension des usagers (exemple : fournir aux agents une carte professionnelles pour la prise de photos ou l'enregistrement d'évènements avec du public, formation à la gestion d'un public difficile etc.) Intégrer le risque agression dans l'organisation de travail. (Exemple : éviter de travailler de manière isolé). Cette étape impose la mise en place d'un protocole prévoyant et définissant les engagements de l'employeur ainsi que les moyens mis à disposition en cas d'agression.</p> <p>Prévention secondaire (Gestion des situations) La prévention secondaire doit permettre aux agents d'avoir des connaissances en vue d'aborder des situations difficiles, leur donner les techniques de diagnostic et de réaction : Formation planifiée (initiale et de recyclage) sur la gestion des conflits, le stress, et sur la détection précoce des agresseurs potentiels ; formation et l'information lors de l'accueil de nouveaux agents (y compris des personnels saisonniers).</p> <p>Prévention tertiaire (limiter les effets) Il est essentiel que des procédures à suivre en cas d'agression soient mises en place et portées à la connaissance des agents. L'objectif fondamental est de prévenir tout traumatisme physique ou psychologique. L'employeur doit mettre en place une démarche alliant un volet "réaction immédiate" et un volet prise en charge des conséquences de l'agression. (Se rapprocher de l'assurance statutaire)</p>	0,7	9,1		
	N°9 : risque routier	<p>Pour prévenir les risques, la collectivité peut agir sur l'organisation (du travail, des déplacements...), les moyens (véhicules, techniques d'échange ou de communication à distance...) et la gestion des ressources humaines (exemple : proposer une formation à la conduite en sécurité pour développer chez le conducteur la volonté d'adopter une conduite anti-accident en lui faisant prendre conscience des dangers de la route).</p> <p>Le choix du véhicule et de son aménagement doit faire l'objet d'une attention particulière. Il doit en effet satisfaire à un certain nombre d'exigences minimum afin d'assurer la sécurité du conducteur. (Exemple : lors de transport d'équipements (si lourds et/ou encombrants) préférer l'utilisation d'un utilitaire (mutualiser avec les services techniques).</p>	0,7	6,3		
RISQUES LIÉS AUX MISSIONS						
	N°10 : risque lié aux machines et aux outils	<p>Mettre en place une trousse de premiers secours. (Attention au réassort et aux dates de péremption) Recyclage à prévoir tous les 3 ans pour les agents titulaires du PSC1</p>	0,3	2		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	N°11 : risque psychosocial	<p>Concevoir les organisations de travail en prenant en compte la spécificité de l'activité de travail Prévenir les situations de surcharge de travail</p> <p>Si le bien-être au travail des agents est un élément fort de la qualité du service public, la souffrance au travail est préjudiciable au service et aux habitants. Les effets des méthodes de management et d'organisation du travail sur la santé sont très souvent sous-estimés. Pour prévenir les dysfonctionnements, il est donc nécessaire de travailler à la mise en place d'une démarche de prévention RPS. Elle repose sur plusieurs niveaux de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reconnaissance mutuelle des acteurs (prévention primaire) - L'animation respectueuse d'un collectif de travail (prévention secondaire) - La prise en compte des situations dégradées (prévention tertiaire) <p>Prévention primaire :</p> <p>Dans un circuit décisionnel, il est important de connaître et reconnaître les objectifs communs et le rôle de tous. Le fonctionnement interne de la collectivité est à explorer (les activités, les relations, les modalités d'organisation). Il s'agira alors de définir le rôle de tous les acteurs, de mettre en place des processus de communication, de définir des modalités d'organisation pour favoriser la transparence, et créer des espaces d'échanges.</p> <p>Prévention secondaire :</p> <p>Animer un collectif de travail respectueux des contraintes de chacun. Mettre en œuvre des mesures de prévention pour préserver l'avenir. Travailler sur l'organisation fonctionnelle. Favoriser l'expression individuelle et la circulation de l'information. Agir sur la relation et les comportements. Développer la motivation.</p> <p>Prévention tertiaire :</p> <p>Pour faire face aux situations dégradées et assurer la réparation en matière de RPS : mettre en place pour les agents un espace de parole neutre pour venir en appui. Agir en amont pour privilégier le préventif au curatif</p>	0,7	5,6		

III. DIRECTION

A. L'ÉQUIPE DE DIRECTION

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 4 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
DIRECTION	<p>Assister et accompagner le Président et les élus pour la définition des orientations stratégiques communautaires</p> <p>Développer un management qui favorise la transversalité en interne au sein de la direction et avec les autres directions notamment les services support, avec les différents acteurs et également entre les communes du territoire.</p> <p>Evaluer la qualité et l'efficacité des plans d'actions.</p> <p>Participer à l'élaboration des budgets et être garant de leur optimisation et de leur exécution.</p> <p>Contribuer au fonctionnement d'une organisation mutualisée, réactive, innovante et proche des préoccupations des citoyens.</p> <p>Veille prospective sectorielle et territoriale.</p>	<p>Bureautique : (téléphone, ordinateur)</p> <p>Internet, outil de visioconférence</p> <p>Véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Gestion du service	Charge et le rythme de travail Exigence de disponibilité	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	Fatigue physique et mentale Trouble du sommeil Trouble psychique Trouble psychosomatique Trouble musculosquelettique	Non	4	1	4
Coordination et animation de l'ensemble du service	<p>Les exigences d'un environnement professionnel en perpétuelle mutation, les défis posés par la recherche d'économies, s'inscrivent dans un contexte évolutif.</p> <p>Le management de projet amène de plus en plus élus et hiérarchie à œuvrer étroitement ensemble pouvant créer une zone d'interférence entre politique et administration. Les managers peuvent avoir l'impression de manquer d'objectifs et perdre en légitimité.</p> <p>Des incompréhensions, des difficultés relationnelles, le sentiment d'un manque de soutien et/ou de reconnaissance peuvent émerger.</p> <p>Ces différents facteurs au niveau collectif comme individuel (organisation du travail, relations professionnelles et le mode de management) sont perçus comme insécurisants et déstabilisants.</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Définition élaboration et suivi de projets	<p>Répondant à une double chaîne de commandement : politique et administrative, les agents peuvent être confronté à des injonctions contradictoires et au conflit de valeur.</p> <p>En informant l'écu des évolutions techniques et réglementaire, cela peut créer un sentiment d'insécurité et instaurer une crise de confiance</p> <p>Une ambiguïté dans les objectifs entre ceux fixés par le politique et ceux en lien avec l'activité au quotidien, une absence de décision communautaire, peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et amener les agents à s'interroger sur le sens de son travail.</p> <p>Une forte attente, une pression temporelle, la multiplicité des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, peuvent être facteur de stress</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,...</p> <p>TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires</p>	Non	4	1	4

Les risques pour le service « Direction » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « DIRECTION » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

IV. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

A. ASSEMBLÉES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 2 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
SECRETARIAT GÉNÉRAL	<ul style="list-style-type: none">-Gestion des agendas des élus et du Président-Préparation et clôture des bureaux exécutifs, conseils des maires, commissions et conseils communautaires.-Suivi des subventions aux associations-Suivi des fonds de concours aux communes	Bureautique : (téléphone, ordinateur) Internet, outil de visioconférence Véhicule de service
CONSEIL JURIDIQUE	<p>Le service a pour mission d'apporter assistance et conseil juridique à la direction générale et aux directions pour le traitement de questions juridiques dans des domaines spécifiques ; l'aide à la décision ; le montage d'opérations avec des partenaires extérieurs publics et privés.</p> <p>Préparation et organisation des instances, rédaction d'actes administratifs et relecture des actes produits par les services dans le cadre d'un pré-contrôle de légalité.</p> <p>Suivi des contentieux en lien avec les avocats de la collectivité</p>	Bureautique : (téléphone, ordinateur) Internet, outil de visioconférence Véhicule de service

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Conseil communautaire / conseil des maires	Manutention, port de charges : matériels nécessaires aux événements. Utilisation d'un véhicule de service. Réunions en soirée.	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	3	6

Les risques pour le service « Assemblées » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Formation PRAP (prévention des risques liés aux Activités Physique) Réfléchir à l'acquisition de chariots pliables. Les évènements étant planifiés renforcer les équipes si possible	0,7	4,2		

B. COMMUNICATION

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL

Service composé de 2 personnes à temps complet et 1 personne à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
COMMUNICATION	<p>Le chargé de communication conçoit et met en œuvre des actions de communication print et/ou web, y compris des événements, culturels, politiques. Il développe la création, assure la qualité et la cohérence de la communication de son employeur public sur le fond comme sur la forme.</p> <ul style="list-style-type: none">- Contribue à l'élaboration de la stratégie de communication de la CC du grand Charolais, d'une direction ou service- Organise des plans médias print et/ou web- Conçoit et/ou réalise des produits de communication- Produit des contenus- Développe des relations avec les médias- Gère la communication interne et externe- Pilote le site web de l'EPCI et les comptes sur les réseaux sociaux- Organisation d'évènements (lancement de saison touristique, inaugurations, vœux...)	<p>Bureautique : (téléphone, ordinateur) Internet, réseaux sociaux, outil de visioconférence Véhicule de service, Poste informatique, logiciel spécifiques (Photoshop, Adobe® InDesign) Appareil photo etc.</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Communication de proximité	Il semblerait que différents facteurs au niveau collectif comme individuel (organisation du travail, relations professionnelles et le mode de management) sont perçus comme insécurisants et déstabilisants. Une forte attente et une pression temporelle, la multiplicité des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, le manque de maîtrise de certains logiciels spécifiques peuvent être facteurs de stress. Pour les projets, il est demandé un délai de traitement. De nombreuses interférences parasitent le projet (demandes urgentes d'autres services) Les procédures de communication interne et/ou externe qui ne semblent pas être respectées, et/ou connues peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et peuvent amener les agents à s'interroger sur le sens de leur travail.	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... Digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéo-articulaires : TMS, maux de dos, douleurs articulaires	Non	4	2	8
Reportage, déplacements sur le terrain	Lors des reportages certaines personnes peuvent avoir des comportements agressifs. (Agression des interviewers, refus d'être prise en photo, tentative de vol du matériel etc.).	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Oui	3	4	13
Reportage, déplacements sur le terrain	En fonction des sujets l'agent peut se retrouver dans une situation de travailleur isolé	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	2	3	6
Préparation d'événements	Manutention, port de charges : matériels nécessaires aux événements. Utilisation d'un véhicule de service.	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Troubles musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	3	6

Les risques pour le service « Communication » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
1	Risque lié au travail isolé	Mettre en place une organisation permettant de prendre contact avec l'agent de manière régulière. Faire une étude de faisabilité pour équiper les agents en situation de travailleurs isolés avec un DATI/PTI	0,7	4,2		
2	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Formation PRAP (prévention des risques liés aux Activités Physique) Réfléchir à l'acquisition de valises. Les évènements étant planifiés renforcer les équipes si possible	0,7	4,2		

C. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL

Service composé de 2 personnes à temps complet et 1 personne à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<p>En relation avec la DGS, le chargé de mission participe au développement économique exogène et endogène. Force de proposition pour le développement du service. Il contribue à l'élaboration d'une stratégie de développement économique et d'un schéma d'accueil des entreprises.</p> <p>Il recense et commercialise l'offre de services aux entreprises du territoire (emplois, terrain, pépinières d'entreprises etc.) Lorsqu'elles ne sont pas gérées par un concessionnaire.</p> <p>Il accompagne la commercialisation des ZAE gérées par un concessionnaire.</p> <p>Il participe à des salons pour promouvoir le territoire.</p> <p>Il effectue une veille sur les friches du territoire.</p> <p>Il accompagne la reprise des commerces de proximité.</p> <p>Recueil données et diagnostics</p> <p>Conduite de stratégie (PVD, Territoire d'Industrie, attractivité résidentielle...)</p> <p>Suivi des aides à l'immobilier d'entreprises.</p> <p>Mise en place de dispositifs locaux d'aides diverses.</p> <p>Animations auprès d'entreprises privées (petit déjeuner) etc."</p>	Ordinateur, téléphone, logiciels, véhicule de service

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Définition, élaboration et suivi des projets	Répondant à une double chaîne de commandement : politique et administrative, l'agent peut être confronté à des injonctions contradictoires et au conflit de valeur. En informant l'élu des évolutions techniques et réglementaire, cela peut créer un sentiment d'insécurité et instauré une crise de confiance Une ambiguïté dans les objectifs, entre ceux fixés par le politique et ceux en lien avec l'activité au quotidien peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et amener l'agent à s'interroger sur le sens de son travail Une forte attente, une pression temporelle, la gestion des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, peuvent être facteur de stress	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : Cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... Mentaux et comportementaux : stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... Neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... Digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections, TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires	Non	4	1	4
Participation à des salons (Promotion du territoire)"	L'agent utilise un véhicule de la collectivité. (État des routes, utilisation du téléphone, comportements des conducteurs etc...)	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	3	4	12
Accueil et accompagnement des entreprises	Refus de financement, remise en cause des compétences des agents, personnes qui peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions verbales ou physiques	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Verbales : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	1	4	4

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil et accompagnement des administrés	Certaines personnes peuvent être porteur d'un virus (infections saisonnières)	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Oui	4	4	17

Les risques pour le service « Développement du territoire et des entreprises » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « Développement du territoire et des entreprises » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

D. URBANISME ET HABITAT

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 2 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
URBANISME ET HABITAT	<p>Les agents travaillent sur la planification urbaine. Il collabore à la mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie (PLUI etc.).</p> <p>Utilise des instruments de planification prévisionnel (SRADDET, carte communale, plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé)</p> <p>Utilise des instruments d'urbanisme opérationnel (permis de construire, déclaration de travaux, DIA, etc.)</p> <p>Aide à l'amélioration de l'habitat privé</p> <p>Suivi de la documentation d'urbanisme</p>	Ordinateur, téléphone, logiciels, véhicule de service

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Définition élaboration et suivi de projets	<p>Répondant à une double chaîne de commandement : politique et administrative, les agents peuvent être confronté à des injonctions contradictoires et au conflit de valeur.</p> <p>En informant l'élu des évolutions techniques et réglementaire, cela peut créer un sentiment d'insécurité et instaurer une crise de confiance</p> <p>Une ambiguïté dans les objectifs entre ceux fixés par le politique et ceux en lien avec l'activité au quotidien, une absence de décision communautaire, peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et amener les agents à s'interroger sur le sens de son travail.</p> <p>Une forte attente, une pression temporelle, la multiplicité des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, peuvent être facteur de stress</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie...</p> <p>mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle...</p> <p>neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil...</p> <p>digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis...</p> <p>Immunitaires : infections,...</p> <p>TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires</p>	Non	4	1	4
Accueil et accompagnement des administrés	Certaines personnes peuvent être porteur d'un virus (infections saisonnières)	Risque biologique	<p>Mycoses</p> <p>Infection cutanée</p> <p>Tuberculose</p> <p>Hépatites virales</p> <p>Tétanos</p> <p>Leptospirose</p> <p>Légionellose</p> <p>Rage</p> <p>HIV</p> <p>Infection broncho-pulmonaire</p> <p>Infection ORL</p> <p>Autres infections</p>	Oui	4	4	17

Les risques pour le service « Développement du territoire et des entreprises » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « Urbanisme et Habitat » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

V. DIRECTION RESSOURCES & ADMINISTRATION

E. RESSOURCES HUMAINES / FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 9 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
RESSOURCES HUMAINES	Gestion des carrières (nomination, avancement, promotions) ; Supervise et contrôle de la paie ; Élaboration des lignes directrices de gestions ; Concevoir des tableaux de bords de suivi de l'activité des services ; Élaboration du plan de formation ; Tâches administratives et sociales de gestion du personnel. Utilisation de divers logiciels métiers.	Bureaux équipés de mobilier Ordinateur Téléphones Logiciels
FINANCES	Supervise, contrôle la préparation du budget principal et des Budgets annexes ; Elaboration des prévisions budgétaires ; Traitement comptable des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement ; Réception, suivi et enregistrement des pièces comptables ; Gestion de la dette et des garanties d'emprunts ; Elaboration et suivi de procédures, mise en place d'outils budgétaires ; Planification pluriannuelle de l'investissement et du budget ; Assure le suivi financier des subventions obtenues. Utilisation de divers logiciels métiers.	Bureaux équipés de mobilier Ordinateur Téléphones Logiciels
COMMANDE PUBLIQUE	Elaboration des pièces techniques avec les services Rédaction des pièces administratives à partir du logiciel Gérer le lancement et le suivi des consultations sur le Profil Acheteur (publicité et mise en ligne des DCE) Programmation et préparation des réunions de la commission d'appel d'offres. Vérification des pièces offres et candidatures ainsi que la formalisation des demandes de pièces complémentaires Assistance aux services pour l'analyse des offres Transmission des éléments au Contrôle de légalité le cas échéant Vérification juridique de toutes demandes de modifications de marchés (Prestations supplémentaires, demandes de sous-traitance) Renseignement et tenu des tableaux de bord Aide au suivi financier Assurer une veille juridique et la communication interne relative aux marchés publics. Planification pluriannuelle des procédures à lancer.	Bureaux équipés de mobilier Ordinateur Téléphones Logiciels

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Rédaction des actes administratifs	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet. Les postes de travail des agents ne respectent pas en partie les préconisations ergonomiques (absence d'accoudoirs, écrans dos ou face aux fenêtres, écran trop bas etc..	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8

Les risques pour les services « Ressources Humaines / Finances / Commande Publique » se complémentent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant les services « Ressources Humaines / Finances / Commande Publique » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

F. ACCUEIL

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 2 personnes à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
ACCUEIL	Accueil physique et accueil téléphonique Gestion et distribution du courrier Gestion des fournitures administratives et péri administratives Assistance administrative au DGA ressources pour le service appui aux communes Assistance administrative au service mobilité pour le service de transport à la demande.	Bureaux équipés de mobilier Ordinateur Téléphones Logiciels

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil physique et renseignement téléphonique du public	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet.	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8
Accueil physique et renseignement téléphonique du public	L'exercice de missions d'accueil du public expose à un risque accru d'agressions, de type et de degré différent, qui peuvent se traduire par ordre croissant : - un comportement incorrect ou des incivilités - des agressions verbales, des insultes, des menaces - Des bousculades et des violences physiques	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Oui	4	4	17
Accueil physique et renseignement téléphonique du public	L'agent d'accueil fait face à des exigences émotionnelles, avec un "devoir de réserve", l'agent peut être exposé à une charge mentale.	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéoarticulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires	Non	4	2	8

Les risques pour le service « Accueil » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « Accueil » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

G. SYSTEMES D'INFORMATION

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 1 personne à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
SYSTEMES D'INFORMATION	Participer à la définition de la stratégie et des objectifs en matière de développement et de sécurité informatique. Élabore et met en œuvre une stratégie de prévention en matière de cyber-attaque. Détection et réparation d'incidents (dysfonctionnements, dépannage matériel et logiciel ...). Gestion et suivi du parc informatique et téléphonique. Support technique et assistance aux utilisateurs Déplacements sur les différents sites de la collectivité.	Matériel de bureautique avec un ou plusieurs écrans Systèmes d'exploitation Réseaux (internet et intranet) Serveurs, matériel réseau Papier, documentation, petit matériel de bureautique

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Détection et réparation d'incidents (dysfonctionnements, dépannage matériel et logiciel ...)	Contacts cutanés fréquents avec les claviers, le mobilier, les poignées de porte, et les combinés téléphoniques qui peuvent générer des maladies digestives dues aux virus et bactéries manuportée	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	2	2	4
Détection et réparation d'incidents (dysfonctionnements, dépannage matériel et logiciel ...)	Hyper-sollicitations et stress numériques (mails et appels téléphoniques. Réactivité prolongée (procédures et contraintes), concomitance des tâches, concentration permanente	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	Fatigue physique et mentale Trouble du sommeil Trouble psychique Trouble psychosomatique Trouble musculosquelettique	Non	4	1	4
Détection et réparation d'incidents (dysfonctionnements, dépannage matériel et logiciel ...)	En cas d'interventions ponctuelles sur les machines : électrisation, électrocution par contact avec un conducteur sous tension	Risque lié à l'électricité	Brûlure (physique ou chimique) Electrisation Décès	Non	1	4	4
Détection et réparation d'incidents (dysfonctionnements, dépannage matériel et logiciel ...)	Port de charges : manutention de matériel informatique	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	1	2	2
Détection et réparation d'incidents (dysfonctionnements, dépannage matériel et logiciel ...)	Sols encombrés, inégaux, escaliers, fils électriques au sol et armoire d'accès difficile en hauteur...	Risque de chute de plein pied et de hauteur	Plaie Contusion Entorse Fracture Lésion rachidienne Lésion neurologique Trauma crânien Décès	Non	1	4	4

Les risques pour le service « Direction » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié à l'électricité	Rester vigilant sur le renouvellement d'habilitation électrique de l'agent.	1	4		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Formation PRAP (prévention des risques liés aux Activités Physique) Réfléchir à l'acquisition de chariots pliables.	1	2		

H. SERVICES COMMUNS : SECRETAIRES DE MAIRIE

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 2 personnes à temps complet et 1 personne mi-temps.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
SECRETAIRES DE MAIRIE	<p>Gestion des tâches propres à un secrétariat de mairie (état civil, cimetière, pouvoirs de police, administration, urbanisme...)</p> <p>Gestion budgétaire et comptable : Supervise, contrôle la préparation du Budget principal et des Budgets annexes ; Elaboration des prévisions budgétaires ; Traitement comptable des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, Réception, suivi et enregistrement des pièces comptables, Gestion de la dette et des garanties d'emprunts ; Elaboration et suivi de procédures, mise en place d'outils budgétaires ; Planification pluriannuelle de l'investissement et du budget ; Suivi des dossiers pour les demandes de subvention.</p> <p>Gestion des Ressources Humaines : Gestion des carrières (nomination, avancement, promotions) en lien avec le centre de gestion. Supervise et contrôle de la paie ; Tâches administratives et sociales de gestion du personnel."</p>	Ordinateur, téléphone, logiciels

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Rédaction et gestion des pièces administratives	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet.	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8
Missions de service public	L'implication des élus locaux et des agents territoriaux est importante. Dans les collectivités, la diversité des missions et la difficulté d'ajuster les moyens aux objectifs est souvent difficile. La forte attente extérieure peut se transformer en une pression interne excessive qui expose alors les agents au stress. Une pression temporelle, des instructions contradictoires, des changements incessants, le travail en zapping et des incompréhensions entre élus et agents génèrent une souffrance au travail.	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires	Non	4	2	8
Accueil et accompagnement des administrés	Doléance, gestion de situations pouvant être précaires, remise en cause des compétences des agents, administrés qui peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions verbales ou physiques	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Verbales : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil et accompagnement des administrés	Certaines personnes peuvent être porteur d'un virus (infections saisonnières).	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Gestion des archives	Les agents manipulent des boîtes archives pouvant être lourdes	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	3	6
Présence dans les locaux	Les agents peuvent utiliser un moyen de fortune pour accéder à des documents situés en hauteur	Risque de chute	Plaie Contusion Entorse Fracture Lésion rachidienne Lésion neurologique Trauma crânien Décès	Non	1	4	4

Les risques pour le service « services communs : secrétaires de mairie » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) Si à l'étage, mener une réflexion pour déplacer les boîtes d'archives au RDC pour limiter le port de charge et le risque de chute dans les escaliers. Si besoin mettre à la disposition des agents un chariot. Dans le cas contraire, proposer un diable escalier (faire tester l'équipement aux agents).	1	6		
	Risque de chute	Proscrire les moyens de fortunes, limiter le travail en hauteur. Fournir aux agents des escabeaux	1	4		

I. SERVICES COMMUNS : AGENTS TECHNIQUES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 2 personnes à temps complet.

POLE	ACTIVITES	EQUIPEMENTD DE TRAVAIL UTILISES
AGENTS TECHNIQUES	<p>Réalisation de travaux neufs sur le patrimoine Réparation, enlèvement et pose de mobilier urbain et exécution de petits travaux de serrurerie Entretien de la signalisation horizontale et verticale Entretien des espaces verts, des espaces naturels et des sentiers de randonnées Exécution des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue du domaine public routier Entretien et nettoyage des espaces et voies publics Maintenance courante de l'outillage de chantier et des véhicules du parc CCLGC Diagnostic et maintenance des principales dégradations de la voirie, des infrastructures intercommunales et interventions d'urgence Maintenance courante du patrimoine bâti intercommunal (maçonnerie, peinture, travaux de finition, électricité ...) Fouille et/ou déblaiement des éléments encombrant la voirie Curage des fossés, fauchage, élagage et abattage Enlèvement des affiches clandestines Assistance technique opérationnelle aux autres services Utilisation des engins dans la limite des qualifications Maintenance, nettoyage et livraison des bacs PAV Mise en place et retrait des installations liés aux activités évènementielles de la collectivité.</p>	<p>Outillage et petits matériels divers... Engins Produits d'entretien irritants et toxiques Véhicule de service, engin de chantier EPI, Matériels de nettoyage</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Entretien et nettoyage de la voirie. Intervention sur la voie publique	Dans le cadre de leurs missions, les agents interviennent sur la chaussée à proximité de véhicules en déplacements > 60 km/h	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Les agents utilisent des VL et véhicules avec un PTAC > à 3,5 tonnes	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	3	4	12
Utilisation de véhicules spéciaux (engin de chantier, chargeuse pelleteuse)	Les agents évoluent à proximité d'éléments de machines-outils, de pièces, ou de matériaux solides ou de fluides projetés.	Risque lié aux machines et aux outils	Plaie Amputation Contusion - Ecrasement Trouble musculosquelettique	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Les agents utilisent des machines fixes ou mobiles bruyantes.	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Les agents utilisent des machines et outils coupants	Risque lié aux machines et aux outils	Plaie Amputation Contusion - Ecrasement Trouble musculosquelettique	Non	2	4	8
Intervention sur le territoire de la collectivité	Un agent peut se retrouver en situation de travailleur isolé qui est de réaliser seul une tâche dans un environnement de travail où l'on ne peut être vu ou entendu directement par d'autres personnes, et où la probabilité de visite est faible.	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	1	3	3
Intervention sur le territoire de la collectivité	Travail en hauteur (taille de haie, élagage)	Risque de chute	Plaie Contusion Entorse Fracture Lésion rachidienne Lésion neurologique Trauma crânien Décès	Non	2	4	8
Intervention sur le territoire de la collectivité	Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps, toutes saisons	Risque lié aux conditions climatiques	Coup de chaleur Trouble cardiaque Fatigue physique et mentale Trouble psychique Brûlure Engelure Affections dermatologiques (érythème...)	Non	1	3	3

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Nettoyage des espaces publics. Intervention dans les vides sanitaires	Les agents peuvent être exposés se blesser avec des objets, piquants, tranchants et coupants (OPTC), Nettoyage des conteneurs, lors du lavage, de l'eau souillée peut être projetée entraînant la pénétration dans les poumons de l'opérateur de microgouttelettes d'eau contaminée.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	3	3	9
Intervention sur le territoire de la collectivité. Intervention avec la nacelle	Les agents évoluent à proximité des réseaux	Risque lié au travail à proximité des réseaux	Explosion : Brûlure, lésion broncho pulmonaire, trouble auditif, surdit�, lésion neurologique trouble psychique, d�c�s Chute : Plaie, contusion, entorse, fracture, lésion rachidienne, lésion neurologique, trauma cr�nien �lectricit� : Br�lure physique, �lectrisation, �lectrocution	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivit�	Dans le cadre de l'activit� de travaux, les agents sont susceptibles d'utiliser un certain nombre de substances dangereuses comme de la r�sine � froid, peinture, carburants (essence, diesel, m�langes), d�capants, solvants, produits Du fait des hautes temp�ratures atteintes au point de fusion, tous les proc�d�s de soudage �mettent des fum�es potentiellement nocives qui peuvent �tre inhal�es par les soudeurs et les personnes travaillant � proximit�.	Risque li� aux produits dangereux dont CMR	L�sion cutan�e (allergique ou irritative) L�sion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) L�sion oculaire (allergique ou irritative) L�sion ORL (allergique ou irritative) Trouble h�pato digestif Trouble h�matologique Trouble de la reproduction Cancer Br�lure (physique ou chimique) Trouble de l'�quilibre et/ neurologique Trouble psychique L�sion r�nale	Non	3	4	12
Nettoyage des berges	Les agents �voluent � proximit�s d'un cours d'eau. Le travail � proximit� d'eau expose au risque majeur de noyade	Risque aquatique	Cardio-vasculaires : augmentation du d�bit cardiaque, fibrillation, arr�t cardiaque Respiratoires : apn�e, �d�me pulmonaire, infection, arr�t ventilatoire Thermiques : hypothermie, troubles de la conscience, du rythme cardiaque Neurologique : perte de conscience, �d�me c�r�bral	Non	1	4	4

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Travaux de soudure	Du fait des hautes températures atteintes au point de fusion, tous les procédés de soudage émettent des fumées potentiellement nocives qui peuvent être inhalées par les soudeurs et les personnes travaillant à proximité.	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Lésion cutanée (allergique ou irritative) Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) Lésion oculaire (allergique ou irritative) Lésion ORL (allergique ou irritative) Trouble hépato digestif Trouble hématologique Trouble de la reproduction Cancer Brûlure (physique ou chimique) Trouble de l'équilibre et/ neurologique Trouble psychique Lésion rénale	Non	3	4	12
Présence dans les locaux	Dans l'atelier, la comptabilité des produits ne semble pas respectée. Présence de produits non identifiés Les produits sont stockés au sol, ou sur des étagères, sur des emplacements non protégés et non signalés.	Risque d'incendie	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	4	4	16
Présence dans les locaux	Recyclage des agents tous les 3 ans à la manipulation des extincteurs	Risque d'incendie	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	4	4	16
Présence dans les locaux	Présence d'un compresseur dans le local.	Risque d'explosion	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	2	4	8
Intervention d'entreprises extérieures	Des entreprises extérieures sont susceptibles d'intervenir pour les vérifications périodiques obligatoires, mais également pour certaines externalisations d'activité. Il n'existe à ce jour pas de procédure formelle concernant l'intervention de ces entreprises ni de l'établissement des plans de prévention. Certains plans de prévention peuvent être établis sans inspection commune préalable des deux parties.	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivité	Polytraumatisme	Non	2	3	6

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Entretien des espaces verts	Postures, gestes et mouvements et gestes répétitifs : désherbage, préparation des plants, mise en terre, fleurissement, ramassage des sacs poubelles en ville etc. Monter et descendre des véhicules. Adoption de postures contraignantes exemple lors du fleurissement : à genoux et accroupi : entretien des massifs, mise en terre etc., penché : Ramassage de de papiers ou éléments au sol, installation de signalisation verticale et des éléments bas, bras en l'air, posture debout prolongée, avec de nombreux piétinements.	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	4	3	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Remise en cause des compétences des agents, administrés qui peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12
Travaux électrique	Les agents peuvent être amenés à réarmer une armoire électrique, réaliser des travaux électrique	Risque lié à l'électricité	Brûlure (physique ou chimique) Electrisation Décès	Non	3	4	12

Les risques pour le service « Services communs : agents techniques » se complètent également avec les risques n° 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au travail à proximité des réseaux	L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité. Veiller à ce que les agents possèdent une attestation à jour (durée de validité 5 ans) Pour l'agent intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés, il doit être titulaires d'une AIPR « opérateur ». Notez que l'AIPR a une durée de validité limitée à la date de validité de la pièce justificative fournie. Cette durée de validité est au maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.	1	12		
	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Concernant la démarche de prévention des risques liés aux fumées de soudage repose sur : - L'utilisation de procédés de soudage moins émissifs. Par exemple, utiliser un poste à souder de technologie récente dite poste synergique ou pulsé, modifier le diamètre de l'électrode, remplacer le fil fourré par un fil plein, réduire la longueur de l'arc ou encore changer le gaz de protection (réduire la proportion de dioxyde de carbone). - La mise en place d'un captage des fumées de soudage à la source et d'une ventilation générale, attention cela peut parfois s'avérer insuffisante pour garantir un air sain. Il est donc nécessaire, afin d'assurer la protection des travailleurs contre les risques d'inhalation des fumées de soudage, de capter ces dernières au plus près de leur source d'émission. La ventilation par aspiration localisée Il convient de choisir un dispositif de ventilation par aspiration localisée spécifiquement adapté au poste de travail (à la technique de soudage employée, aux pièces à souder, à l'environnement et aux conditions de travail, etc.). Il pourra s'agir d'un dossier aspirant, d'une torche aspirante, d'un gabarit aspirant, d'une table aspirante, d'une cabine de soudage voire éventuellement d'un bras articulé ou d'une hotte. Il est par ailleurs recommandé d'utiliser une ventilation générale en complément de la ventilation locale. - La mise à disposition d'équipements de protection individuelle Ils doivent plus précisément se munir d'un appareil de protection respiratoire filtrant à ventilation libre ou à ventilation assistée en fonction de la durée des travaux : filtres anti-aérosols de classe P2 au minimum, si présence d'agents cancérogènes filtres anti-aérosols de classe P3. - La formation des soudeurs à la bonne utilisation des équipements de travail et des dispositifs de protection collective et individuelle	1	12		
	Risque routier	Pour rappel : Pour être efficace, la signalisation temporaire doit être adaptée, cohérente, crédible et lisible. La signalisation doit être systématiquement mise en place. S'assurer pour la signalisation d'avoir un nombre suffisant de panneaux et aux normes. Former autant que nécessaire les agents à la signalisation provisoire de chantier et à la prévention des risques routiers. Réfléchir sur des modalités d'interventions à en fonction des secteurs. Lors des travaux dans l'espace routier public, les vêtements de signalisation permettent de signaler visuellement la présence de l'utilisateur, de le détecter et de bien le voir dans des situations dangereuses. Ils font partie des équipements de protection individuelle (EPI). Suivre les préconisations de la norme NF EN ISO 20471 annexe A : les vêtements de travaux seront HV ISO 20471 classe 3. (Pour les interventions sur la chaussée il est donc préconisé de renoncer au short même si le fabricant est en mesure de déclarer qu'il est conforme aux normes. Le short ne permet pas de signaler visuellement de manière suffisante les agents car la surface HV recouverte (Haut/bas) n'est pas suffisante. Travailler en pantalon HV pour toute interventions sur la chaussée. Équiper l'ensemble des véhicules, d'un panneau AK R5, équipé de trois feux de balisage synchronisés R2, et d'une signalisation complémentaire (bandes rouges et blanches). Ces éléments seront visibles à l'avant et à l'arrière des véhicules. De manière à limiter le déplacement d'équipement < 25 km/h sur des axes routiers importants réfléchir à optimiser les chantiers.	0,7	8,4		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque routier	<p>Pour prévenir les risques routiers, des actions de prévention sont possibles. 4 axes prioritaires peuvent être envisagés</p> <p>Axe n°1 - le management des compétences / mesures de prévention humaine : Proposer une formation à la conduite en sécurité aux conducteurs les plus exposés Assurer une formation aux risques routiers, adaptée au métier des nouveaux embauchés Gestion des permis de conduire. Interdire la consommation de substances psychoactives (réfléchir à la mise en place d'un RI alcool /stupéfiants)</p> <p>Axe n°2 -le management des déplacements Eviter ou limiter les déplacements Planification des déplacements Mettre en place un plan de circulation et l'afficher de manière visible à l'entrée des sites</p> <p>Axe n°3 - le management du véhicule / mesures de prévention technique Choix du véhicule : Limiter le recours aux véhicules personnels, s'assurer que les véhicules professionnels sont en bon état, Intégrer la sécurité et les besoins liés au poste dans le cahier des charges lors des marchés, et tenir compte du type de déplacement et d'usage du véhicule. Entretien : assurer un entretien du véhicule de manière préventive et non de manière curative. Responsabiliser le conducteur au suivi et au signalement aux personnes compétentes des usures, pannes et incidents du véhicule qui lui est affecté. Avant de prendre la route, veiller au bon fonctionnement des feux et des clignotants, doit contrôler le niveau des liquides, maintenir propres les phares, le pare-brise et les rétroviseurs. Vérifier la pression des pneus et leur état au moins une fois par mois. Sensibiliser les agents au risque lié à la vitesse, rappeler le respect impératif des limitations de vitesse et l'obligation du port de la ceinture de sécurité. Charge utile : respecter le PTAC du véhicule (poids total autorisé en charge), c'est-à-dire le poids cumulé du véhicule et de son chargement. S'assurer que la charge dans le véhicule est bien répartie Arrimer solidement les charges aux points d'ancrage, dans les quatre directions. Respecter les gabarits et les limites de longueur Aménagement du véhicule : le véhicule est équipé d'une cloison rigide séparant la cabine du matériel et des rangements Axe n°4 : management des communication Sensibiliser les agents au risque lié à l'usage d'un téléphone portable en déplacement, Interdire l'usage du portable en conduisant et définir les règles d'usage du portable en déplacement (communications lors des pauses, transfert de tous les appels entrant vers la messagerie).</p>	0,7	8,4		
	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	<p>Formation au risques chimiques Eviter les gants à usages médicaux, choisir des modèles adaptés (Les gants nitrile jetables et étanches) Fournir les lunettes et veiller au port effectif (notamment lors de transvasement, nettoyage d'équipements) Former à l'utilisation des produits chimiques et des moyens de secours autant que nécessaire.</p>	0,7	8,4		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	<p>Mutualisation des moyens avec les services et les collectivités voisines. Utilisation de matériaux de VRD plus légers (plastique notamment) Formation PRAP spécifique espaces vert / voirie. Suivi médical renforcé Fournir des pantalons avec des poches à genoux, plaques de mousse ou genouillères, pince à déchets Former les agents à l'utilisation du matériel présent dans la collectivité. Pour le désherbage, travailler à la réalisation d'un schéma de désherbage alternatif et un plan de gestion différenciée.</p>	0,7	8,4		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque de chute	Former les agents et les recycler autant que nécessaire au travail en hauteur et à l'utilisation des EPI. Si utilisation d'un échafaudage, former au montage et au démontage (à minima deux agents), Si c'est possible toujours privilégier le travail depuis le sol et/ou l'emploi des perches. Pour rappel l'échelle ou l'escabeau restent sauf conditions particulière des moyens d'accès. Préférer les modèles professionnels type PIR/ PIRL/gazelle en alliage d'aluminium, conforme à la norme NF EN131. Léger et peu encombrant. Proscrire les modèles en bois.	1	8		
	Risque d'explosion	Pour les récipients à pression simple (RPS) dans le cas général, l'intervalle entre deux inspections périodiques est de 40 mois et entre deux requalifications périodiques de 10 ans Remplacer les tuyaux du poste à souder conformément aux dates de prescriptions	1	8		
	Risque lié aux machines et aux outils	Mettre en place un Kit membre sectionné. S'assurer que la trousse de premiers secours soit complète et que les produits ne soient pas périmés. Les remplacer si nécessaires. Veiller aux ports de EPI, proscrire le port du bermuda dès lors que les agents utilisent des machines ou outils coupants. Avec l'assistant de prévention de la collectivité, travailler à la réalisation des fiches de sécurité au poste de travail Veiller aux ports de EPI, proscrire le port du bermuda dès lors que les agents utilisent des machines ou outils coupants fournir manchettes et gants adaptés pour les coupes EN 381-11 Classe 1 (20 m/s) pour les manchettes Normé EN 381-7, pour les gants anti-coupures prendre un modèle doté d'une protection main gauche de type A (dos de la main) et de classe 0 (vitesse de chaîne 16 m/s). Remplacer à l'usure Fournir des bottes en caoutchouc (Bords supérieurs de la tige ajustable) et/ou chaussures anti-coupures. Coque en acier sur l'extrémité du pied (200j). Norme EN ISO17249, Classe 1 Former des agents aux premiers secours (Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – PSC1 ou Sauveteur Secouriste du Travail – SST)	0,7	5,6		
	Risque biologique	Respecter les préconisations du PCA et PRA de la commune L'OPPBTP a publié un guide de préconisations pour les aider à adopter les mesures de prévention adaptées et à respecter les consignes sanitaires dans le contexte d'épidémie du coronavirus Covid-19. L'adapter à la collectivité et aux missions des services techniques.	0,3	4,8		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux machines et aux outils	<p>Veiller à ce que les agents qui utilisent les engins spéciaux disposent d'une autorisation de conduite à jour à savoir 10 ans pour l'engin de chantier et de 5 ans pour les PEMP. Délivrer une autorisation de conduite à l'agent sur la base d'une évaluation des compétences du travailleur, qui prend en compte les trois éléments suivants (article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ; - un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail ; - une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Veillez à ce que les agents soient reçus en visite médicale tous les deux ans. <p>(Attention depuis le 01/01/2020 le CACES® R 372 devient R 482 pour engins de chantier avec 11 catégories au lieu de 10)</p> <p>Les chargeurs frontaux équipés pour le levage, adaptables sur les tracteurs agricoles doivent faire l'objet d'un contrôle tous les 6 mois pour les appareils de levage (sous-entendu d'hommes ou d'ensemble conditionné : ex-bottes de paille, palette, bidon d'huile, buse,) par un organisme agréé comprenant la vérification de l'état de conservation du matériel et des essais de fonctionnement en charge pour le chargeur. (Article 23 de l'arrêté du 1er mars 2004)</p> <p>Mettre en place un registre de suivi.</p> <p>Les chargeurs frontaux conçus pour être assemblés sur les tracteurs agricole doivent faire l'objet d'un contrôle tous les 12 mois.</p> <p>Pour information, les poutres et ponts roulants, les treuils, palans, vérins et leurs supports, tirefort de levage, cric de levage doivent être contrôlés tous les 12 mois</p>	0,3	3,6		
	Risque lié au bruit	<p>Veiller au port effectif des protections auditives</p> <p>Veiller à les remplacer tous les 5 ans.</p>	0,3	3,6		
	Risque lié à l'électricité	<p>Former les agents et leur délivrer le titre approprié, s'assurer que les agents sont recyclés</p>	0,3	3,6		
	Risque lié au travail isolé	<p>Sensibiliser et former aux risques du travail isolé les agents par exemple : ne pas les autoriser à travailler en hauteur, même temporairement. Limiter le temps de travail isolé.</p> <p>Prendre les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Mettre en place un protocole interne d'administration des soins d'urgence et d'appel des services extérieurs de secours.</p> <p>Réfléchir à la faisabilité de mise en place d'un équipement de protection adéquats et d'un moyen d'alerte : via téléphone ou un DATI (Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé) qui permet de déclencher une alerte en situation d'urgence manuellement (par la pression d'un bouton) ou de manière automatique (détection d'une chute ou absence de micromouvements). Cette alerte permettra de faire intervenir rapidement les secours 24h/24 et 7j/7j grâce aux plateformes de téléassistance.</p> <p>Attention, l'équipement sera déployé dans le cadre d'une procédure simple et évaluée définissant l'organisation des secours.</p>	1	3		
	Risque biologique	<p>Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer au poste de travail.</p> <p>Mettre en place une procédure en cas d'accident d'exposition au sang (AES) à travailler avec l'assistant de prévention</p> <p>Porter des EPI étanches et s'assurer que l'agent porte ses EPI</p> <p>Limiter l'utilisation du jet haute pression, afin de limiter la pénétration des microbes dans les voies respiratoires ; lors de son utilisation porter un masque et/ou une visière.</p> <p>Bien utiliser l'espace autour des bacs afin de ne pas être trop près des équipements nettoyés, et ainsi être moins exposé aux projections</p>	0,3	2,7		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque aquatique	<p>La présence d'eau nécessite une organisation spécifique pour la collectivité afin de prévenir les risques de noyade. En effet, un agent qui tombe à l'eau, alourdi par ses vêtements, son casque ou ses chaussures de sécurité, aura bien du mal à nager et à sortir de l'eau rapidement. Se noyer est possible, même à faible profondeur (dès 1 mètre environ).</p> <p>De plus, en dessous de 15°, le risque d'hypothermie (refroidissement du corps) est important. Il faut sortir de l'eau le plus rapidement possible.</p> <p>Le chantier doit prévoir des mesures individuelles comme le port d'équipements de flottaison, la prohibition du travail isolé et la formation au sauvetage et aux premiers secours.</p> <p>Formez vos équipes à l'utilisation correcte de leur gilet de sauvetage (port + gonflage) ainsi qu'aux bons gestes à adopter si une personne tombe à l'eau. S'assurer du port effectif et en faire assurer l'entretien.</p>	0,3	1,2		

J. PCAET ET ENERGIES RENOUVELABLES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 1 personne à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
PCAET	L'agent est chargé de finaliser et mettre en œuvre le Plan climat air énergie (PCAET) ainsi que de conduire des actions en matière de transitions énergétiques. Sur un mode transverse, pilote et assure le suivi des programmes et des projets associés à la stratégie territoriale Air Energie Climat autour des axes relatifs à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables	Ordinateur, téléphone, logiciels, véhicule de service

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Définition élaboration et suivi de projets	Répondant à une double chaîne de commandement : politique et administrative, les agents peuvent être confronté à des injonctions contradictoires et au conflit de valeur. En informant l'élu des évolutions techniques et réglementaire, cela peut créer un sentiment d'insécurité et instaurer une crise de confiance Une ambiguïté dans les objectifs entre ceux fixés par le politique et ceux en lien avec l'activité au quotidien, une absence de décision communautaire, peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et amener les agents à s'interroger sur le sens de son travail. Une forte attente, une pression temporelle, la multiplicité des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, peuvent être facteur de stress	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires	Non	4	1	4

Les risques pour le service « PCAET et énergies renouvelables » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « PCAET et énergies renouvelables » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

K. SIG

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 1 personne à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
SIG	<p>L'agent assure la mise en place et le suivi d'un système qui assure la collecte, le stockage, l'analyse et la visualisation de données géographiques. Les objectifs sont d'aider l'autorité et les services à la prise de décision, à la planification et à la gestion dans un environnement de résolution de problèmes.</p> <p>Cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none">L'utilisation d'un logiciel (SIG) mis à disposition des agents de la CCLCG, des communes et du PETR (pour l'instruction des autorisations d'urbanisme).Formation au profit des agent à l'utilisation de logiciel (Intrageo)Assistance téléphoniqueIntégration et retranscription des documents dans le SIG auprès des partenaires institutionnels privé et public.Travail sur des programmes informatiquesÉlaboration et création de planVeille technologiqueCréation de procédure sur la mise en place des chartes graphiquesIntervention sur le terrain (métrage, localisation de tampon...)	<p>Moyens de communication : téléphone, fax, vidéoconférence Internet, véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Collecte de données géographiques.	L'agent manipule des tampons	Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Plaie Contusion écrasement Lésion rachidienne Trauma crânien Décès	Non	1	3	3
Collecte de données géographiques.	L'agent effectue des repérages de tampons et de bornes RFID sur ou à proximité immédiate de la chaussée. (Axes routiers fréquentés)	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme	Non	1	4	4
Travail administratif	L'agent transporte des rouleaux de papier	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	2	4

Les risques pour le service « SIG » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Fournir à l'agent des chaussures de sécurité	1	3		
	Risque lié aux conditions climatiques	Fournir à l'agent des vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques du moment.	1	2		

VI. DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. SERVICES TECHNIQUES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : Boulevard de l'Hippodrome – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 18 personnes à temps complet et 1 personne à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
TECHNIQUE	Réalisation de travaux neufs sur le patrimoine intercommunal Réparation, enlèvement et pose de mobilier urbain et exécution de petits travaux de serrurerie Entretien de la signalisation horizontale et verticale Entretien des espaces verts, des espaces naturels et des sentiers de randonnées Terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue du domaine public routier Entretien et nettoyage des espaces et voies publics Maintenance courante de l'outillage de chantier et des véhicules du parc CCLGC Maintenance courante du patrimoine bâti intercommunal (maçonnerie, peinture, travaux de finition, électricité ...) Fouille et/ou déblaiement des éléments encombrant la voirie Curage des fossés, fauchage, élagage et abattage Enlèvement des affiches clandestines Maintenance des piscines intercommunales Assistance technique opérationnelle aux autres services Utilisation des engins dans la limite des qualifications Maintenance, nettoyage et livraison des bacs PAV Mise en place et retrait des installations liés aux activités évènementielles de la collectivité.	Outillage et petits matériels divers.... Engins Produits d'entretien irritants et toxiques Véhicule de service, engin de chantier EPI, Matériels de nettoyage

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des	Gravité	Niveau de risque
Entretien et nettoyage de la voirie. Intervention sur la voie publique	Dans le cadre de leurs missions, les agents interviennent sur la chaussée à proximité de véhicules en déplacements > 60 km/h	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Les agents utilisent des VL et véhicules avec un PTAC > à 3,5 tonnes	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	3	4	12
Utilisation de véhicules spéciaux (engin de chantier, chargeuse pelleteuse)	Les agents évoluent à proximité d'éléments de machines-outils, de pièces, ou de matériaux solides ou de fluides projetés.	Risque lié aux machines et aux outils	Plaie Amputation Contusion – Ecrasement Trouble musculosquelettique	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Les agents utilisent des machines fixes ou mobiles bruyantes.	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Les agents utilisent des machines et outils coupants	Risque lié aux machines et aux outils	Plaie Amputation Contusion – Ecrasement Trouble musculosquelettique	Non	2	4	8
Intervention sur le territoire de la collectivité	Un agent peut se retrouver en situation de travailleur isolé qui est de réaliser seul une tâche dans un environnement de travail où l'on ne peut être vu ou entendu directement par d'autres personnes, et où la probabilité de visite est faible.	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	1	3	3
Intervention sur le territoire de la collectivité	Travail en hauteur (taille de haie, élagage)	Risque de chute	Plaie Contusion Entorse Fracture Lésion rachidienne Lésion neurologique Trauma crânien Décès	Non	2	4	8
Intervention sur le territoire de la collectivité	Les agents sont soumis aux conditions climatiques (épisodes caniculaires)	Risque lié aux conditions climatiques	Coup de chaleur Trouble cardiaque Fatigue physique et mentale Trouble psychique Brûlure Engelure Affections dermatologiques (érythème...)	Non	2	2	4

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des	Gravité	Niveau de risque
Nettoyage des espaces publics. Intervention dans les vides sanitaires	Les agents peuvent être exposés peuvent se blesser avec des objets, piquants, tranchants et coupants (OPTC), Nettoyage des conteneurs lors du lavage, de l'eau souillée peut être projetée entraînant la pénétration dans les poumons de l'opérateur de microgouttelettes d'eau contaminée.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	3	3	9
Intervention sur le territoire de la collectivité. Intervention avec la nacelle	Les agents évoluent à proximité des réseaux	Risque lié au travail à proximité des réseaux	Explosion : Brûlure, lésion broncho pulmonaire, trouble auditif, surdité, lésion neurologique trouble psychique, décès Chute : Plaie, contusion, entorse, fracture, lésion rachidienne, lésion neurologique, trauma crânien Électricité : Brûlure physique, électrisation, électrocution	Non	3	4	12
Intervention sur le territoire de la collectivité	Dans le cadre de l'activité de travaux, les agents sont susceptibles d'utiliser un certain nombre de substances dangereuses comme de la résine à froid, peinture, carburants (essence, diesel, mélanges), décapants, solvants, produits Du fait des hautes températures atteintes au point de fusion, tous les procédés de soudage émettent des fumées potentiellement nocives qui peuvent être inhalées par les soudeurs et les personnes travaillant à proximité.	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Lésion cutanée (allergique ou irritative) Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) Lésion oculaire (allergique ou irritative) Lésion ORL (allergique ou irritative) Trouble hépato digestif Trouble hématologique Trouble de la reproduction Cancer Brûlure (physique ou chimique) Trouble de l'équilibre et/ neurologique Trouble psychique Lésion rénale	Non	3	4	12
Nettoyage des berges	Les agents évoluent à proximités d'un cours d'eau. Le travail à proximité d'eau expose au risque majeur de noyade	Risque aquatique	Cardio-vasculaires : augmentation du débit cardiaque, fibrillation, arrêt cardiaque Respiratoires : apnée, œdème pulmonaire, infection, arrêt ventilatoire Thermiques : hypothermie, troubles de la conscience, du rythme cardiaque Thermiques : perte de conscience, œdème cérébral,	Non	1	4	4
Travaux de soudure	Du fait des hautes températures atteintes au point de fusion, tous les procédés de soudage émettent des fumées potentiellement nocives qui peuvent être inhalées par les soudeurs et les personnes travaillant à proximité.	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Lésion cutanée (allergique ou irritative) Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) Lésion oculaire (allergique ou irritative) Lésion ORL (allergique ou irritative) Trouble hépato digestif Trouble hématologique Trouble de la reproduction Cancer Brûlure (physique ou chimique) Trouble de l'équilibre et/ neurologique Trouble psychique Lésion rénale	Non	3	4	12
Présence dans les locaux	Dans l'atelier, la comptabilité des produits ne semble pas respectée. Présence de produits non identifiés Les produits sont stockés au sol, ou sur des étagères, sur des emplacements non protégés et non signalés.	Risque d'incendie	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	4	4	16
Présence dans les locaux	Présence d'un compresseur dans le local n'a pas fait l'objet d'un contrôle d'absence de corrosion et de dégradations internes et externes	Risque d'explosion	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	2	4	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des	Gravité	Niveau de risque
Intervention d'entreprises extérieures	Des entreprises extérieures sont susceptibles d'intervenir pour les vérifications périodiques obligatoires, mais également pour certaines externalisations d'activité. Il n'existe à ce jour pas de procédure formelle concernant l'intervention de ces entreprises ni de l'établissement des plans de prévention. Certains plans de prévention peuvent être établis sans inspection commune préalable des deux parties.	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivité	Polytraumatisme	Non	2	3	6
Entretien des espaces verts	Postures, gestes et mouvements et gestes répétitifs : désherbage, préparation des plants, mise en terre, fleurissement, ramassage des sacs poubelles en ville etc. Monter et descendre des véhicules. Adoption de postures contraignantes exemple lors du fleurissement : à genoux et accroupi : entretien des massifs, mise en terre etc., penché : Ramassage de de papiers ou éléments au sol, installation de signalisation verticale et des éléments bas, bras en l'air, posture debout prolongée, avec de nombreux piétinements.	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	4	3	12
Travaux électrique	Les agents peuvent être amenés à réarmer une armoire électrique, réaliser des travaux électrique	Risque lié à l'électricité	Brûlure (physique ou chimique) Electrisation Décès	Non	3	4	12

Les risques pour le service « Services Techniques » se complètent également avec les risques n° 2, 3, 6, 11 et 8 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au travail à proximité des réseaux	L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité Veiller à ce que les agents possèdent une attestation à jour (durée de validité 5 ans) Pour l'agent intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés, il doit être titulaire d'une AIPR « opérateur ». Notez que l'AIPR a une durée de validité limitée à la date de validité de la pièce justificative fournie. Cette durée de validité est au maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.	1	12		
	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Concernant la démarche de prévention des risques liés aux fumées de soudage repose sur : - L'utilisation de procédés de soudage moins émissifs. Par exemple, utiliser un poste à souder de technologie récente dite poste synergique ou pulsé, modifier le diamètre de l'électrode, remplacer le fil fourré par un fil plein, réduire la longueur de l'arc ou encore changer le gaz de protection (réduire la proportion de dioxyde de carbone). - La mise en place d'un captage des fumées de soudage à la source et d'une ventilation générale, attention cela peut parfois s'avérer insuffisante pour garantir un air sain. Il est donc nécessaire, afin d'assurer la protection des travailleurs contre les risques d'inhalation des fumées de soudage, de capter ces dernières au plus près de leur source d'émission. La ventilation par aspiration localisée Il convient de choisir un dispositif de ventilation par aspiration localisée spécifiquement adapté au poste de travail (à la technique de soudage employée, aux pièces à souder, à l'environnement et aux conditions de travail, etc.). Il pourra s'agir d'un dosseret aspirant, d'une torche aspirante, d'un gabarit aspirant, d'une table aspirante, d'une cabine de soudage voire éventuellement d'un bras articulé ou d'une hotte. Il est par ailleurs recommandé d'utiliser une ventilation générale en complément de la ventilation locale. - La mise à disposition d'équipements de protection individuelle Ils doivent plus précisément se munir d'un appareil de protection respiratoire filtrant à ventilation libre ou à ventilation assistée en fonction de la durée des travaux : filtres anti-aérosols de classe P2 au minimum, si présence d'agents cancérigènes filtres anti-aérosols de classe P3. - La formation des soudeurs à la bonne utilisation des équipements de travail et des dispositifs de protection collective et individuelle	1	12		
	Risque routier	Pour rappel : Pour être efficace, la signalisation temporaire doit être adaptée, cohérente, crédible et lisible. La signalisation doit être systématiquement mise en place. S'assurer pour la signalisation d'avoir un nombre suffisant de panneaux et aux normes. Former autant que nécessaire les agents à la signalisation provisoire de chantier et à la prévention des risques routiers. Réfléchir sur des modalités d'interventions en fonction des secteurs. Lors des travaux dans l'espace routier public, les vêtements de signalisation permettent de signaler visuellement la présence de l'utilisateur, de le détecter et de bien le voir dans des situations dangereuses. Ils font partie des équipements de protection individuelle (EPI). Suivre les préconisations de la norme NF EN ISO 20471 annexe A : les vêtements de travaux seront HV ISO 20471 classe 3. (Pour les interventions sur la chaussée il est donc préconisé de renoncer au short même si le fabricant est en mesure de déclarer qu'il est conforme aux normes. Le short ne permet pas de signaler visuellement de manière suffisante les agents car la surface HV recouverte (Haut/bas) n'est pas suffisante. Travailler en pantalon HV pour toute interventions sur la chaussée. Équiper l'ensemble des véhicules, d'un panneau AK R5, équipé de trois feux de balisage synchronisés R2, et d'une signalisation complémentaire (bandes rouges et blanches). Ces éléments seront visibles à l'avant et à l'arrière des véhicules. De manière à limiter le déplacement d'équipement < 25 km/h sur des axes routiers importants réfléchir à optimiser les chantiers.	0,7	8,4		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque routier	<p>Pour prévenir les risques routiers, des actions de prévention sont possibles. 4 axes prioritaires peuvent être envisagés</p> <p>Axe n°1 - le management des compétences / mesures de prévention humaine : Proposer une formation à la conduite en sécurité aux conducteurs les plus exposés Assurer une formation aux risques routiers, adaptée au métier des nouveaux embauchés Gestion des permis de conduire. Interdire la consommation de substances psychoactives (réfléchir à la mise en place d'un RI alcool /stupéfiants)</p> <p>Axe n°2 -le management des déplacements Eviter ou limiter les déplacements Planification des déplacements</p> <p>Mettre en place un plan de circulation et l'afficher de manière visible à l'entrée des sites</p> <p>Axe n°3 - le management du véhicule / mesures de prévention technique Choix du véhicule : Limiter le recours aux véhicules personnels, s'assurer que les véhicules professionnels sont en bon état, Intégrer la sécurité et les besoins liés au poste dans le cahier des charges lors des marchés, et tenir compte du type de déplacement et d'usage du véhicule. Entretien : assurer un entretien du véhicule de manière préventive et non de manière curative. Responsabiliser le conducteur au suivi et au signalement aux personnes compétentes des usures, pannes et incidents du véhicule qui lui est affecté. Avant de prendre la route, veiller au bon fonctionnement des feux et des clignotants, doit contrôler le niveau des liquides, maintenir propres les phares, le pare-brise et les rétroviseurs. Vérifier la pression des pneus et leur état au moins une fois par mois. Sensibiliser les agents au risque lié à la vitesse, rappeler le respect impératif des limitations de vitesse et l'obligation du port de la ceinture de sécurité.</p> <p>Charge utile : respecter le PTAC du véhicule (poids total autorisé en charge), c'est-à-dire le poids cumulé du véhicule et de son chargement. S'assurer que la charge dans le véhicule est bien répartie Arrimer solidement les charges aux points d'ancrage, dans les quatre directions. Respecter les gabarits et les limites de longueur</p> <p>Aménagement du véhicule : le véhicule est équipé d'une cloison rigide séparant la cabine du matériel et des rangements</p> <p>Axe n°4 : management des communications Sensibiliser les agents au risque lié à l'usage d'un téléphone portable en déplacement, Interdire l'usage du portable en conduisant et définir les règles d'usage du portable en déplacement (communications lors des pauses, transfert de tous les appels entrant vers la messagerie).</p>	0,7	8,4		
	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	<p>Formation au risques chimiques</p> <p>Eviter les gants à usages médicaux, choisir des modèles adaptés (Les gants nitrile jetables et étanches) Fournir les lunettes et veiller au port effectif (notamment lors de transvasement, nettoyage d'équipements)</p> <p>Former à l'utilisation des produits chimiques et des moyens de secours autant que nécessaire.</p>	0,7	8,4		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	<p>Mutualisation des moyens avec les services et les collectivités voisines. Utilisation de matériaux de VRD plus légers (plastique notamment) Formation PRAP spécifique espaces vert / voirie. Suivi médical renforcé</p> <p>Fournir des pantalons avec des poches à genoux, plaques de mousse ou genouillères, pince à déchets Former les agents à l'utilisation du matériel présent dans la collectivité. Pour le désherbage, travailler à la réalisation d'un schéma de désherbage alternatif.</p>	0,7	8,4		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque de chute	Former les agents et les recycler autant que nécessaire au travail en hauteur et à l'utilisation des EPI. Si utilisation d'un échafaudage, former au montage et au démontage (à minima deux agents) Si c'est possible toujours privilégier le travail depuis le sol et/ou l'emploi des perches. Pour rappel l'échelle ou l'escabeau restent sauf conditions particulière des moyens d'accès. Préférer les modèles professionnels type PIR/ PIRL/gazelle en alliage d'aluminium, conforme à la norme NF EN131. Léger et peu encombrant. Proscrire les modèles en bois.	1	8		
	Risque d'explosion	Pour les récipients à pression simple (RPS) dans le cas général, l'intervalle entre deux inspections périodiques est de 40 mois et entre deux requalifications périodiques de 10 ans Remplacer les tuyaux du poste à souder conformément aux dates de prescriptions	1	8		
	Risque lié aux machines et aux outils	Mettre en place un Kit membre sectionné. S'assurer que la trousse de premiers secours soit complète et que les produits ne soient pas périmés. Les remplacer si nécessaires. Veiller aux ports de EPI, proscrire le port du bermuda dès lors que les agents utilisent des machines ou outils coupants. Avec l'assistant de prévention de la collectivité, travailler à la réalisation des fiches de sécurité au poste de travail Veiller aux ports de EPI, proscrire le port du bermuda dès lors que les agents utilisent des machines ou outils coupants fournir manchettes et gants adaptés pour les coupes EN 381-11 Classe 1 (20 m/s) pour les manchettes Normé EN 381-7, pour les gants anti-coupures prendre un modèle doté d'une protection main gauche de type A (dos de la main) et de classe 0 (vitesse de chaîne 16 m/s). Remplacer à l'usure Fournir des bottes en caoutchouc (Bords supérieurs de la tige ajustable) et/ou chaussures anti-coupures. Coque en acier sur l'extrémité du pied (200j). Norme EN ISO17249, Classe 1 Former des agents aux premiers secours (Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – PSC1 ou Sauveteur Secouriste du Travail – SST)	0,7	5,6		
	Risque lié aux machines et aux outils	Veiller à ce que les agents qui utilisent les engins spéciaux disposent d'une autorisation de conduite à jour à savoir 10 ans pour l'engin de chantier et de 5 ans pour les PEMP. Délivrer une autorisation de conduite à l'agent sur la base d'une évaluation des compétences du travailleur, qui prend en compte les trois éléments suivants (article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998) : - un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ; - un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail ; - une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Veillez à ce que les agents soient reçues en visite médicale tous les deux ans. (Attention depuis le 01/01/2020 le CACES® R 372 devient R 482 pour engins de chantier avec 11 catégories au lieu de 10) Les chargeurs frontaux équipés pour le levage, adaptables sur les tracteurs agricoles doivent faire l'objet d'un contrôle tous les 6 mois pour les appareils de levage (sous-entendu d'hommes ou d'ensemble conditionné : ex-bottes de paille, palette, bidon d'huile, buse, ...) par un organisme agréé comprenant la vérification de l'état de conservation du matériel et des essais de fonctionnement en charge pour le chargeur. (Article 23 de l'arrêté du 1er mars 2004) Mettre en place un registre de suivi. Les chargeurs frontaux conçus pour être assemblé sur les tracteurs agricole doivent faire l'objet d'un contrôle tous les 12 mois. Pour information, les poutres et ponts roulants, les treuils, palans, vérins et leurs supports, tirefort de levage, cric de levage doivent être contrôlés tous les 12 mois	0,3	3,6		
	Risque lié au bruit	Veiller au port effectif des protections auditives Veiller à les remplacer tous les 5 ans.	0,3	3,6		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié à l'électricité	Former les agents et leur délivrer le titre approprié, s'assurer que les agents sont recyclés	0,3	3,6		
	Risque lié au travail isolé	Sensibiliser et former aux risques du travail isolé les agents par exemple : ne pas les autoriser à travailler en hauteur, même temporairement. Limiter le temps de travail isolé. Prendre les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Mettre en place un protocole interne d'administration des soins d'urgence et d'appel des services extérieurs de secours. Réfléchir à la faisabilité de mise en place d'un équipement de protection adéquats et d'un moyen d'alerte : via téléphone ou un DATI (Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé) qui permet de déclencher une alerte en situation d'urgence manuellement (par la pression d'un bouton) ou de manière automatique (détection d'une chute ou absence de micromouvements). Cette alerte permettra de faire intervenir rapidement les secours 24h/24 et 7j/7j grâce aux plateaux de téléassistance. Attention, l'équipement sera déployé dans le cadre d'une procédure simple et évaluée définissant l'organisation des secours.	1	3		
	Risque biologique	Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer au poste de travail. Mettre en place une procédure en cas d'accident d'exposition au sang (AES) à travailler avec l'assistant de prévention Porter des EPI étanches et s'assurer que l'agent porte ses EPI Limiter l'utilisation du jet haute pression, afin de limiter la pénétration des microbes dans les voies respiratoires ; lors de son utilisation porter un masque et/ou une visière. Bien utiliser l'espace autour des bacs afin de ne pas être trop près des équipements nettoyés, et ainsi être moins exposé aux projections	0,3	2,7		
	Risque lié aux conditions climatiques	"D'après l'INRS, au-delà de 30° C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés. Les mesures de prévention collective à maintenir et/ou à mettre en place peuvent être : -adaptation des horaires de travail : début d'activité plus matinal ; -report des travaux entraînant des efforts physiques importants ou impliquant le port d'équipements de protection individuelles chauds et lourds à une date ultérieure ou aux heures les plus fraîches de la journée ; -réduction des cadences de travail, instauration de pauses supplémentaires ou plus longues ; -isolation thermique des bâtiments ; -mise à disposition d'eau potable (10°C à 15°C) en quantité suffisante permettant aux travailleurs de boire (à raison de 3 ou 4 litres d'eau par jour suivant le travail) ; -réduire le travail physique à proximité des tôles, des surfaces bétonnées et goudronnées, en plein soleil, sur les toitures... -utiliser les aides mécaniques afin de limiter les manutentions manuelles ; -éviter le travail isolé. Les mesure de prévention individuelle à mettre place peuvent être : -éviter la consommation de boissons alcoolisées ; -faire des repas légers... D'après l'INRS, lorsque la température ambiante est inférieure à 5° C, la vigilance s'impose. Le travail au froid augmente également les risques de troubles musculosquelettiques. Des mesures de prévention adaptées permettent de réduire le nombre d'accidents et de troubles liés au travail au froid. Les mesures les plus efficaces consistent à éviter ou à limiter le temps de travail au froid. À défaut, il convient, entre autres mesures, d'organiser le travail, de fournir des équipements de travail adaptés et d'aménager les locaux de pause chauffés. Concernant la protection vestimentaire, il est préférable de porter plusieurs couches de vêtements qu'un seul vêtement épais ; la tête et les mains doivent être protégées.	0,3	1,2		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque aquatique	<p>"La présence d'eau nécessite une organisation spécifique pour la collectivité afin de prévenir les risques de noyade. En effet, un agent qui tombe à l'eau, alourdi par ses vêtements, son casque ou ses chaussures de sécurité, aura bien du mal à nager et à sortir de l'eau rapidement. Se noyer est possible, même à faible profondeur (dès 1 mètre environ).</p> <p>De plus, en dessous de 15°, le risque d'hypothermie (refroidissement du corps) est important. Il faut sortir de l'eau le plus rapidement possible.</p> <p>Le chantier doit prévoir des mesures individuelles comme le port d'équipements de flottaison, la prohibition du travail isolé et la formation au sauvetage et aux premiers secours.</p> <p>Formez vos équipes à l'utilisation correcte de leur gilet de sauvetage (port + gonflage) ainsi qu'aux bons gestes à adopter si une personne tombe à l'eau. S'assurer du port effectif et en faire assurer l'entretien."</p>	0,3	1,2		

B. INGENIERIE ET FLUIDES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 43 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 2 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
RESPONSABLE	<p>Le responsable ingénierie et fluides assure en priorité les missions de maîtrise d'ouvrages et d'infrastructures pour des opérations et des projets portés directement par l'intercommunalité.</p> <p>Compte tenu de son positionnement le chef de service ingénierie construction, aménagements, énergies est amené à structurer, développer et gérer son service tout en assurant simultanément la conduite et le pilotage de plusieurs projets ou opérations placées sous la maîtrise d'ouvrage de l'institution.</p> <p>Il assure aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la préparation budgétaire -la préparation du PPI et la gestion des projets qui s'y rattache -l'animation globale de son portefeuille et des projets, en veillant à leur bonne coordination, à leur mise en cohérence, et à leur bonne intégration au regard du contexte et des enjeux (délais, budgets) - le suivi financier des opérations et la construction du bilan financier <p>Il est le garant du bon déroulement des opérations sur le plan technique, administratif, financier et juridique.</p>	<p>Bureautique : (téléphone, ordinateur) Internet, outil de visioconférence Véhicule de service</p>
ADMINISTRATIF	<p>Gérer les consommations de fluides et les contrats liés, alerter les services en cas de problème, accompagner la collectivité vers la performance énergétique (Statistiques, proposer des actions, sensibiliser, informer...)</p> <p>Suivre les contrats, les indices, les avenants les renouvellements.</p> <p>Recenser, et gérer administrativement (ouvrir et fermer) des points de livraisons</p> <p>Préparation budgétaire de la dépense « énergie »</p> <p>Contribution au pilotage de la démarche sobriété énergétique (constructions de simulations et de prospectives sur les consommations et les dépenses par catégories de fluides)</p>	<p>Bureautique : (téléphone, ordinateur) Internet, outil de visioconférence Véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Coordination et animation de l'ensemble du service	<p>Les exigences d'un environnement professionnel en perpétuelle mutation, les défis posés par la recherche d'économies, s'inscrivent dans un contexte évolutif.</p> <p>Le management de projet amène de plus en plus élus et hiérarchie à œuvrer étroitement ensemble pouvant créer une zone d'interférence entre politique et administration. Les managers peuvent avoir l'impression de manquer d'objectifs et perdre en légitimité.</p> <p>Des incompréhensions, des difficultés relationnelles, le sentiment d'un manque de soutien et/ou de reconnaissance peuvent émerger.</p> <p>Ces différents facteurs au niveau collectif comme individuel (organisation du travail, relations professionnelles et le mode de management) sont perçus comme insécurisants et déstabilisants.</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8
Déplacement sur les chantiers	L'agent évolue sur des chantiers de BTP	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivité	Polytraumatisme	Non	2	3	6
Déplacement sur les chantiers	L'agent évolue sur des chantiers de BTP à proximité d'engins thermiques	Risque lié au bruit	<p>Trouble auditif - surdité</p> <p>Trouble psychique</p> <p>Trouble de l'équilibre et/ou neurologique</p>	Non	2	4	8
Gestion des DT, DICT	Intervention sur les chantiers, l'agent évolue à proximité des réseaux	Risque lié au travail à proximité des réseaux	Polytraumatisme	Non	2	4	8
Visite d'ouvrages d'art	L'agent intervient sur des sols pouvant être glissants. Sols meubles, sols déformés avec dénivellations	Risque de chute de plain-pied	<p>Plaie</p> <p>Contusion</p> <p>Entorse</p> <p>Fracture</p>	Non	3	2	6
Visites d'ouvrages d'art	L'agent est soumis aux conditions climatiques	Risque lié aux conditions climatiques	<p>Coup de chaleur</p> <p>Trouble cardiaque</p> <p>Fatigue physique et mentale</p> <p>Trouble psychique</p> <p>Brûlure</p> <p>Engelure</p> <p>Affections dermatologiques (érythème...)</p>	Non	2	2	4
Gestion du service	Charge et le rythme de travail Exigence de disponibilité (contacts en dehors des horaires de travail pour des raisons professionnelles).	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	<p>Fatigue physique et mentale</p> <p>Trouble du sommeil</p> <p>Trouble psychique</p> <p>Trouble psychosomatique</p> <p>Trouble musculosquelettique</p>	Non	4	1	4

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Travail administratif	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet. Le poste de travail de l'agent ne respecte pas les préconisations ergonomiques	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	1	4
Intervention sur le territoire	Dans certains cas, l'agent peut se retrouver en situation de travailleur isolé	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	1	4	4
Déplacements	Déplacement sur le territoire de la collectivité (État des itinéraires, travaux, météo, horaires, utilisation du téléphone au volant, etc.)	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme	Non	4	3	12
Réunions	Des personnes peuvent être porteurs de virus liés aux infections saisonnières. Depuis mars 2020, l'agent évolue dans un contexte de crise sanitaire (Covid-19)	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Rédaction et gestion des pièces administratives	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet.	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8

Les risques pour le service « Ingénierie et fluides » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3 et 6 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au travail isolé	<p>Sensibiliser et former aux risques du travail isolé les agents par exemple : ne pas les autoriser à travailler en hauteur, même temporairement. Limiter le temps de travail isolé.</p> <p>Prendre les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Mettre en place un protocole interne d'administration des soins d'urgence et d'appel des services extérieurs de secours. Réfléchir à la faisabilité de mise en place d'un équipement de protection adéquats et d'un moyen d'alerte : via téléphone ou un DATI (Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé) qui permet de déclencher une alerte en situation d'urgence manuellement (par la pression d'un bouton) ou de manière automatique (détection d'une chute ou absence de micromouvements). Cette alerte permettra de faire intervenir rapidement les secours 24h/24 et 7j/7j grâce aux plateformes de téléassistance.</p> <p>Attention, l'équipement sera déployé dans le cadre d'une procédure simple et évaluée définissant l'organisation des secours.</p>	0,7	2,8		
	Risque lié au travail à proximité des réseaux	<p>L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018.</p> <p>Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.</p> <p>Veiller à ce que les agents possèdent une attestation à jour (durée de validité 5 ans) Pour rappel.</p> <p>Pour l'agent intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés, il doit être titulaires d'une AIPR « opérateur ».</p> <p>En tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, la collectivité doit disposer d'au moins d'un agent titulaire d'une AIPR « concepteur ».</p> <p>En tant qu'exécutant des travaux la collectivité doit disposer d'au moins un agent titulaire d'une AIPR « encadrant ».</p> <p>Notez que l'AIPR a une durée de validité limitée à la date de validité de la pièce justificative fournie. Cette durée de validité est au maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.</p>	0,3	2,4		
	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivité	<p>Fournir à l'agent les EPI adaptés</p> <p>Remplacer les EPI à l'usure</p>	0,3	1,8		
	Risque de chute de plain-pied	<p>Fournir à l'agent des chaussures adaptés. Veiller au port systématique</p> <p>Remplacer à l'usure</p>	0,3	1,8		

C. VOIRIES ET INFRASTRUCTURES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 43 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 4 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
TERRAIN	<p>Assurer un niveau de service garantissant la sécurité des agents et des usagers. Définir le schéma directeur de la voirie et la stratégie pluriannuelle d'investissement et de maintenance du réseau, afin de permettre l'entretien préventif du patrimoine de la voirie, l'exploitation du réseau en toutes circonstances et la prise en compte de la diversité des usages et la sécurité des usagers, en lien avec sa hiérarchie.</p> <p>Hiérarchisation, diagnostic et proposition de niveaux de service</p> <p>Elaboration du programme d'entretien</p> <p>Prévention et gestion des crises liées à des événements exceptionnels</p> <p>Organisation du maintien de la viabilité hivernale</p> <p>Exploitation du réseau en relation avec les autres gestionnaires et les concessionnaires</p> <p>Pilotage des étapes de communication des projets routiers et de concertation des études préalables</p> <p>Choix des modalités de réalisation des études préalables et de conception</p> <p>Gestion du patrimoine d'ouvrages d'art</p> <p>Pilotage de la collecte et diffusion de l'information routière</p> <p>Management de la sécurité routière</p> <p>Gestion et maintenance durable des réseaux d'éclairage public</p>	<p>Moyens de communication : téléphone, logiciels informatiques spécialisés</p> <p>Outils bureautiques portatifs avec accès à distance</p> <p>Véhicule de service, "</p>
ADMINISTRATIF	<p>Contribution à la préparation budgétaire du service</p> <p>Rédactions des demandes de travaux (DT/DICT)</p> <p>Elaboration et suivi des dossiers loi sur l'eau et suivi de dossiers règlementaires code de l'environnement (notices d'impacts Natura 2000, dossiers espèces protégées, etc...)</p> <p>Recherches, demandes et suivi de subventions</p> <p>Préparation des chantiers avec les services de l'état (service eau, forêt et biodiversité, police de l'eau)</p> <p>Gestion et suivi des autorisations</p> <p>Préparation des chantiers (visites préalables, états des lieux, contact riverains)</p> <p>Gestion et suivi de chantier (sur le terrain au contact des entreprises de travaux)</p> <p>Finalisation de chantier (réception, conformité, facture, subventions, ...)</p>	<p>Bureautique : (téléphone, ordinateur)</p> <p>Internet, outil de visioconférence</p> <p>Véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Déplacement sur les chantiers	L'agent évolue sur des chantiers de BTP	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivité	Polytraumatisme	Non	2	3	6
Déplacement sur les chantiers	L'agent évolue sur des chantiers de BTP à proximité d'engins thermiques	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	2	4	8
Gestion des DT, DICT	Intervention sur les chantiers, l'agent évolue à proximité des réseaux	Risque lié au travail à proximité des réseaux		Non	2	4	8
Visite d'ouvrages d'art	L'agent intervient sur des sols pouvant être glissants. Sols meubles, sols déformés avec dénivellations	Risque de chute de plain-pied	Plaie Contusion Entorse Fracture	Non	3	2	6
Visites d'ouvrages d'art	L'agent est soumis aux conditions climatiques	Risque lié aux conditions climatiques	Coup de chaleur Trouble cardiaque Fatigue physique et mentale Trouble psychique Brûlure Engelure Affections dermatologiques (érythème...)	Non	2	2	4
Gestion du service	Charge et rythme de travail en lien avec la saisonnalité des opérations d'entretien de voirie. Exigence de disponibilité (contacts en dehors des horaires de travail pour des raisons professionnelles).	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	Fatigue physique et mentale Trouble du sommeil Trouble psychique Trouble psychosomatique Trouble musculosquelettique	Non	4	1	4
Travail administratif	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet. Le poste de travail de l'agent ne respecte pas les préconisations ergonomiques	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	1	4
Intervention sur le territoire	Dans certains cas, l'agent peut se retrouver en situation de travailleur isolé	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	1	4	4
Déplacements	Déplacement sur le territoire de la collectivité (État des itinéraires, travaux, météo, horaires, utilisation du téléphone au volant, etc.)	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme	Non	4	3	12

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Réunions	Des personnes peuvent être porteurs de virus liés aux infections saisonnières.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Rédaction et gestion des pièces administratives	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet.	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8

Les risques pour le service « Voiries et Infrastructures » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3 et 6 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au travail isolé	<p>Sensibiliser et former aux risques du travail isolé les agents par exemple : ne pas les autoriser à travailler en hauteur, même temporairement. Limiter le temps de travail isolé.</p> <p>Prendre les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Mettre en place un protocole interne d'administration des soins d'urgence et d'appel des services extérieurs de secours.</p> <p>Réfléchir à la faisabilité de mise en place d'un équipement de protection adéquats et d'un moyen d'alerte : via téléphone ou un DATI (Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé) qui permet de déclencher une alerte en situation d'urgence manuellement (par la pression d'un bouton) ou de manière automatique (détection d'une chute ou absence de micromouvements). Cette alerte permettra de faire intervenir rapidement les secours 24h/24 et 7j/7j grâce aux plateaux de téléassistance.</p> <p>Attention, l'équipement sera déployé dans le cadre d'une procédure simple et évaluée définissant l'organisation des secours.</p>	0,7	2,8		
	Risque lié au travail à proximité des réseaux	<p>L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018.</p> <p>Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.</p> <p>Veiller à ce que les agents possèdent une attestation à jour (durée de validité 5 ans) Pour rappel.</p> <p>Pour l'agent intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés, il doit être titulaires d'une AIPR « opérateur ».</p> <p>En tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, la collectivité doit disposer d'au moins d'un agent titulaire d'une AIPR « concepteur ».</p> <p>En tant qu'exécutant des travaux la collectivité doit disposer d'au moins un agent titulaire d'une AIPR « encadrant ».</p> <p>Notez que l'AIPR a une durée de validité limitée à la date de validité de la pièce justificative fournie. Cette durée de validité est au maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.</p>	0,3	2,4		
	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivité	<p>Fournir à l'agent les EPI adaptés</p> <p>Remplacer les EPI à l'usure</p>	0,3	1,8		
	Risque de chute de plain-pied	<p>Fournir à l'agent des chaussures adaptés. Veiller au port systématique</p> <p>Remplacer à l'usure</p>	0,3	1,8		

D. SPANC REGIE

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 43 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 3 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
ADMINISTRATIF	<p>L'agent définit le plan de charges annuel du SPANC en matière de visites de bon fonctionnement, des installations d'assainissement non collectif existantes à réaliser, avec ajustement des périodicités selon l'état de fonctionnement et entretien de chaque ouvrage. Il valide la production de l'équipe et l'ensemble des documents administratifs liées aux missions techniques du SPANC (rapports de visites, courriers). Relations durables avec des entreprises de travaux ou d'entretien en vue de référencer l'offre locale à destination des usagers</p> <p>Mise en place les procédures et les méthodes du service, assure le contrôle qualité des prestations, et veille à la bonne tenue de la base de redevables</p> <p>Suivi de la facturation</p> <p>Assure les activités de contrôle les plus sensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les visites de diagnostics et performances dans le cadre de ventes immobilières - L'instruction des dossiers de conception pour l'implantation des nouvelles installations (neuves ou réhabilitées) dans le cadre des dossiers d'urbanisme et des démarches volontaires des particuliers - Le contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées - Préparation du budget 	<p>Moyens de communication : téléphone, logiciels informatiques spécialisés</p> <p>Outils bureautiques portatifs avec accès à distance</p> <p>Véhicule de service</p>
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> . Réaliser les contrôles de bon fonctionnement, et vérifier l'entretien des installations d'assainissement non collectif (ANC) existantes . Rédiger les rapports de visite avec un logiciel spécifique (type SIG) . Conseiller les usagers et les propriétaires et informer les usagers des services mis en place par le SPANC . Organiser et réaliser le contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'ANC neuves ou réhabilitées . Organiser et réaliser le contrôle des installations d'ANC lié aux ventes . Assurer une veille juridique et technique . Préparation, mise en œuvre et suivi du budget 	<p>Moyens de communication : téléphone, logiciels informatiques spécialisés</p> <p>Outils bureautiques portatifs avec accès à distance</p> <p>Véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Réaliser les contrôles de bon fonctionnement, et vérifier l'entretien des installations d'assainissement non collectif (ANC) existantes	L'agent lors de la vérification procède à des mesures de hauteurs de boues dans les fosses septiques	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	3	4	12
Réaliser les contrôles de bon fonctionnement, et vérifier l'entretien des installations d'assainissement non collectif (ANC) existantes	Les agents travaillent en extérieur et sont soumis aux conditions météorologiques	Risque lié aux conditions climatiques	Coup de chaleur Trouble cardiaque Fatigue physique et mentale Trouble psychique Brûlure Engelure Affections dermatologiques (érythème...)	Non	3	1	3
Réaliser les contrôles de bon fonctionnement, et vérifier l'entretien des installations d'assainissement non collectif (ANC) existantes	Pour effectuer les contrôles l'agent doit soulever des tampons plus ou moins lourds (béton, fonte)	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	2	4

Les risques pour le service « Ingénierie et fluides » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 6, 8 et 11 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque biologique	Les agents sont vaccinés (leptospirose) Les agents disposent d'EPI (gants, chaussures de sécurité, visière, lunettes, bottes, combinaison, masque FFP2) Solution hydroalcoolique Vêtements de travail La collectivité met à disposition des agents une machine à laver.	0,3	3,6		
	Risque lié aux conditions climatiques	Les agents sont équipés de vêtements adaptés aux conditions météorologiques.	0,3	0,9		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Les agents disposent de moyens de force et de levage (pied de biche, pioche).	0,3	1,2		

E. GESTION DES DECHETS ET VALORISATION

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 6 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
RESPONSABLE	<p>Dirige, coordonne et anime l'ensemble du service gestion des déchets et valorisation.</p> <p>Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des projets et des opérations de gestion des déchets en régie et déléguée à des prestataires</p> <p>Garant de l'évacuation et de la valorisation des déchets en conformité avec les réglementations</p> <p>Constitution de dossiers soumis à la réglementation ICPE</p> <p>Participation à l'élaboration de projets de construction et de réhabilitation des équipements destinés à accueillir des déchets ménagers (déchetterie quai de transfert...)</p> <p>Il assure aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la préparation budgétaire -le suivi du budget -le suivi des marchés publics 	<p>Moyens de communication : téléphone, logiciels informatiques spécialisés</p> <p>Outils bureautiques portatifs avec accès à distance</p> <p>Véhicule de service</p>
ADMINISTRATIF	<p>Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service</p> <p>Assure le traitement comptable des dépenses et recettes</p> <p>Assure la relation avec les usagers</p> <p>Assure la gestion de la REOM</p>	<p>Moyens de communication : téléphone, logiciels informatiques spécialisés</p> <p>Outils bureautiques portatifs avec accès à distance</p> <p>Véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Entretien des points d'apports volontaires et suivi des collectes des ordures ménagères	L'agent utilise un véhicule pour effectuer le suivi des points de d'apports. L'agent fait de nombreux arrêts. Le stationnement du véhicule en sécurité est parfois rendu difficile par l'environnement Il intervient en ville ou milieu rural dans des zones faiblement éclairées.	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	4	4	16
Entretien des points d'apports volontaires et suivi des collectes des ordures ménagères	Sur la tournée, l'agent fait de nombreux arrêts. Il descend et monte dans le véhicule.	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Troubles musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	2	4
Entretien des sites et les abords (tonte, débroussaillage, etc...)	Les agents utilisent des machines fixes ou mobiles bruyantes.	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	3	4	12
Entretien des sites et les abords (tonte, débroussaillage, etc...)	Les agents utilisent des machines et outils coupants	Risque lié aux machines et aux outils	Plaie Amputation Contusion - Ecrasement Trouble musculosquelettique	Non	3	4	12

Nettoyage des espaces publics. Intervention dans les vides sanitaires	Les agents peuvent être exposés se blesser avec des objets, piquants, tranchants et coupants (OPTC), cadavres d'animaux Nettoyage des conteneurs, lors du lavage, de l'eau souillée peut être projetée entraînant la pénétration dans les poumons de l'opérateur de microgouttelettes d'eau contaminée.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	2	3	6
Entretien des points d'apports volontaires et suivi des collectes des ordures ménagères	L'agent peut se retrouver à manipuler des sacs contenant des produits chimiques et/ou manipuler des produits non identifiés	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Lésion cutanée (allergique ou irritative) Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) Lésion oculaire (allergique ou irritative) Lésion ORL (allergique ou irritative) Trouble hépato digestif Trouble hématologique Trouble de la reproduction Cancer Brûlure (physique ou chimique) Trouble de l'équilibre et/ neurologique Trouble psychique Lésion rénale	Non	2	4	8
Maintenance des bacs roulants	Effectuer les réparations et les livraisons des bacs roulants sur le territoire de la Communauté de Communes. Pénibilité liée à la station debout, au port de charges	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Troubles musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	3	6

Les risques pour le service « Gestion des déchets et valorisation » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque routier	Le véhicule est équipé d'une signalisation complémentaire (bandes rouges et blanches). Ces éléments sont visibles à l'avant et à l'arrière des véhicules.	0,7	11,2		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)	1	4		
	Risque lié au bruit	Casque de protection	0,3	3,6		
	Risque lié aux machines et aux outils	Téléphone Trousse de premiers secours EPI (gants, chaussures de sécurité, lunettes) Grille de protection	0,7	8,4		
	Risque biologique	Les agents disposent d'EPI et d'une tenue de protection type ciré	0,3	1,8		
	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Les agents disposent d'EPI (gants)	0,7	5,6		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Les agents alternent les tâches Les agents travaillent en binôme Rampes pour chargement	0,3	1,8		

F. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 1 personne à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
DEVELOPPEMENT AGRICOLE	<p>Développement agricole local</p> <ul style="list-style-type: none"> -Suivre et mettre en œuvre les actions en faveur des acteurs agricoles locaux -Etablir une veille sur l'évolution des pratiques des agriculteurs pour moderniser leur outil de production et les démarches de diversification de leur activité -Conseiller et accompagner en lien avec les organismes consulaires et les associations, les acteurs agricoles locaux dans leurs projets (installation, transmission / reprise d'exploitation, développement, diversification...) au niveau de la recherche de financements, de partenaires... -Assurer la connexion des projets agricoles avec d'autres politiques publiques locales (développement économique et touristique...) -Favoriser la mise en réseau des acteurs agricoles locaux pour développer et optimiser les circuits courts <p>Mission générale</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assurer le suivi et l'évaluation des actions du Projet Alimentaire Territorial -Solliciter les financements et assurer le suivi budgétaire auprès des partenaires. -Répondre aux appels à projets dont pourrait bénéficier le territoire, et accompagner leur mise en œuvre. -Assurer la concertation permanente avec les partenaires : Etat, ADEME, Régions, Départements, Chambre d'Agriculture et autres partenaires impliqués. -Participer aux différents réseaux -Assurer la communication externe sur les actions relevant de sa mission 	<p>Moyens de communication : téléphone, logiciels informatiques spécialisés Outils bureautiques portatifs avec accès à distance Véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Instruction de dossiers	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet. Les postes de travail des agents ne respectent pas en partie les préconisations ergonomiques. (Absence de support d'ordinateur portable, absence d'écran etc.)	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8
Définition élaboration et suivi de projets	Répondant à une double chaîne de commandement : politique et administrative, les agents peuvent être confronté à des injonctions contradictoires et au conflit de valeur. En informant l'écu des évolutions techniques et réglementaire, cela peut créer un sentiment d'insécurité et instaurer une crise de confiance Une ambiguïté dans les objectifs entre ceux fixés par le politique et ceux en lien avec l'activité au quotidien, une absence de décision communautaire, peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et amener les agents à s'interroger sur le sens de son travail. Une forte attente, une pression temporelle, la multiplicité des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, peuvent être facteur de stress	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires	Non	4	1	4

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil et accompagnement des entreprises	Refus de financement, remise en cause des compétences des agents, personnes qui peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions verbales ou physiques	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Verbales : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	1	4	4
Accueil et accompagnement des administrés	Certaines personnes peuvent être porteur d'un virus (infections saisonnières).	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Oui	4	4	17

Les risques pour le service « Agriculture et alimentation » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « Agriculture et Alimentation » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

VII. DIRECTION SERVICES A LA POPULATION ET A LA PROXIMITE

A. CTG & CONSEILLER NUMERIQUE

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 2 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
CTG	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner le déploiement de la CTG -Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires inscrits dans la CTG -Coordonner et accompagner les pilotes de chaque action pour une cohérence des interventions -Préparer et animer les instances de pilotage de la CTG -Assurer un suivi administratif et financier en lien avec les partenaires et la CAF -Être garant de l'évaluation de la démarche CTG dans sa globalité et de chacune des actions -Réaliser un état des lieux précis des enjeux liés au territoire d'intervention en impulsant une dynamique de diagnostic partagé avec élus, partenaires institutionnels et associatifs, bénévoles et habitants -Animer et participer à la mise en réseau des acteurs du territoire 	Ordinateur, téléphone, logiciels, véhicule de service
CONSEILLER NUMERIQUE	<p>A travers un accompagnement individuel et des ateliers collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aider à la prise en main des équipements numériques, à l'achat d'outils connectés et à la souscription d'une offre d'accès à internet (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) -Accompagner la maîtrise des services numériques pour une utilisation indépendante et sûre -Promouvoir l'utilisation des contenus en ligne utiles dans le quotidien -Informer et familiariser les usagers avec les outils numériques et les services de e-administration disponibles sur le territoire. -Initier les personnes isolées à des modes de communication en ligne (visioconférences) pour favoriser le contact avec leur famille, leurs amis. -Accompagner aux entreprises ainsi qu'aux associations locales pour effectuer leurs démarches numériques. 	Ordinateur, téléphone, logiciels, véhicule de service

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Définition élaboration et suivi de projets	<p>Répondant à une double chaîne de commandement : politique et administrative, les agents peuvent être confrontés à des injonctions contradictoires et au conflit de valeur.</p> <p>En informant l'élu des évolutions techniques et réglementaire, cela peut créer un sentiment d'insécurité et instaurer une crise de confiance</p> <p>Une ambiguïté dans les objectifs entre ceux fixés par le politique et ceux en lien avec l'activité au quotidien, une absence de décision communautaire, peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et amener les agents à s'interroger sur le sens de son travail.</p> <p>Une forte attente, une pression temporelle, la multiplicité des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, peuvent être facteur de stress</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires</p>	Non	4	1	4
Contact avec des usagers	<p>La conseillère numérique fait face à des exigences émotionnelles, avec un "devoir de réserve", l'agent peut être exposé à une charge mentale (avec la multiplicité des tâches notamment)</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéoarticulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil physique et renseignement	L'exercice de missions de conseiller numérique expose à un risque accru d'agressions, de type et de degré différent, qui peuvent se traduire par ordre croissant : - un comportement incorrect ou des incivilités - des agressions verbales, des insultes, des menaces - Des bousculades et des violences physiques	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	4	4	17

Les risques pour le service « CTG & Conseiller Numérique » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « CTG & Conseiller Numérique » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

B. MOBILITÉS SANTÉ

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Service composé de 1 personne à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
MOBILITÉ SANTÉ	<p>Mobilité (90% du temps de travail) :</p> <p>Suivre les actions existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation Service Public pour le transport urbain - Evolution du transport à la demande et suivi de la gestion du service - Mettre en œuvre le plan de Mobilité, comprenant les mobilités actives - Assurer le suivi du covoiturage quotidien avec l'application du partenaire - Travailler en transversalité avec les services ressources, notamment sur le suivi des factures et la commande publique et le service communication <p>A l'issue de la validation des orientations et de la stratégie communautaire en termes de mobilité, proposer les conditions de mise en œuvre de la politique publique (financement - organisation interne) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille et prospective : - Détecter, répertorier et analyser les besoins locaux et les projets de réponses locales dans le territoire, et les possibilités de financement ; - Analyser l'évolution des conditions de mobilité, l'offre et la demande de déplacement sur le territoire ; - Répondre au mieux aux besoins de mobilité sur le territoire par des réflexions sur l'organisation de services aux habitants et aux entreprises ; - Impulser et suivre des projets visant au développement de solutions de mobilité alternatives ; - Développer les partenariats avec les acteurs de la mobilité ; <p>Santé (10% du temps de travail) :</p> <p>Suivi des actions du PETR Charolais Brionnais et des autres projets auxquels le Grand Charolais est partie prenante.</p>	<p>Ordinateur, téléphone, logiciels, véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Définition élaboration et suivi de projets	Répondant à une double chaîne de commandement : politique et administrative, les agents peuvent être confrontés à des injonctions contradictoires et au conflit de valeur. En informant l'élu des évolutions techniques et réglementaire, cela peut créer un sentiment d'insécurité et instaurer une crise de confiance Une ambiguïté dans les objectifs entre ceux fixés par le politique et ceux en lien avec l'activité au quotidien, une absence de décision communautaire, peuvent entraîner un sentiment de non-reconnaissance et amener les agents à s'interroger sur le sens de son travail. Une forte attente, une pression temporelle, la multiplicité des tâches concomitantes et la nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps, peuvent être facteur de stress	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... TMS : maux de dos, locomoteurs, douleurs articulaires ostéo-articulaires	Non	4	1	4

Les risques pour le service « Mobilités Santé » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Pour le plan d'action de prévention concernant le service « Mobilités Santé » se référer au plan d'action commun aux services de La Communauté de Communes Le Grand Charolais.

C. PETITE ENFANCE

a. DESCRIPTION

Lieux de travail :

RPE : 5 esplanade des Provins – 71120 CHAROLLES

Micro-crèche LES P'TITS LOUPS : route de Gévelard – 71220 ST BONNET DE JOUX

Micro-crèche LES LUTINS : 1 rue de Gévelard – 71430 PALINGES

Multi-accueil LES P'TITS TEMERAIRES : 5 esplanade des Provins – 71120 CHAROLLES

Micro-crèche LES LUCIOLES EN CHAROLAIS : Le Bourg – 71800 ST JULIEN DE CIVRY

Service composé de 15 personnes à temps complet et 4 personnes à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
RESPONSABLE PETITE ENFANCE	<p>Coordonne en lien avec les partenaires, un lieu d'informations, d'échanges, et d'animation au bénéfice des assistants maternels, des parents et des enfants. Assurer des missions de direction : administrative, managériale et des missions opérationnelles concernant l'accueil des enfants : animation de l'établissement, organisation des soins et hygiène, relations aux familles et aux partenaires extérieurs. Suivi du budget Gestion du public accueilli Gestion, management et organisation du travail de l'équipe Animation des équipes Mise en place de relations avec les familles</p>	<p>Moyens de communication : téléphone, fax, vidéoconférence Internet, réseaux sociaux Véhicule de service</p>
RESPONSABLE DE STRUCTURE	<p>I - Fonctions administratives et managériale : Suivi du budget annuel Gestion des stocks/commandes Gestion du public accueilli, mise en place des relations avec les familles Management, organisation du travail de l'équipe Suivi protocoles santé, hygiène Animation des équipes Participation, animation du service petite enfance Formation, travail sur les pratiques</p> <p>II - Fonctions opérationnelles : Accueillant petite enfance Accueil et accompagnement des enfants et des familles Animation d'un groupe d'enfant en accueil multi-âge, cadre et activités ludiques Jeux, culture et expression artistique Soins à l'enfant, santé, sécurité Alimentation, repas Posture, culture professionnelle. Vie et travail d'équipe. Entretien et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel de la structure. État et entretien du matériel et des stocks</p>	<p>Moyens de communication : téléphone, fax, vidéoconférence Internet, réseaux sociaux Véhicule de service</p> <p>Lits et sa literie : draps, couvertures, couettes, matelas, alèses ... Tables, chaises, couverts Tables à langer, chauffe biberons, pèse-bébé, pèse-personne Micro-ondes, machine à laver, sèche-linge</p>
PERSONNEL PETITE ENFANCE	<p>Sous la responsabilité directe de l'EJE, l'auxiliaire de puériculture assure une prise en soin globale des enfants accueillis et veille à leur sécurité et à leur bien-être en collaboration avec l'assistant d'accueil petite</p>	<p>Lits et sa literie : draps, couvertures, couettes, matelas, alèses ... Tables, chaises, couverts</p>

	<p>enfance et l'éducateur de jeunes enfants, tout en respectant le projet éducatif et social.</p> <p>Elles réalisent les missions suivantes et travaillent auprès des enfants et des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants, mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants - Réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant et leur donner leur repas - Aider l'enfant dans l'acquisition progressive des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, etc.) - Aider l'enfant à s'insérer dans la vie sociale - Participer aux jeux, aux ateliers d'éveils et d'expressions en lien avec les projets pédagogiques - Assurer la sécurité et prévenir l'accident <p>Entretien et désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène - Assurer l'hygiène et l'entretien des espaces de vie et la désinfection du matériel mis à disposition par la structure - Entretien du linge de toilette - Prendre part à l'encadrement et au suivi des stagiaires des écoles professionnelles 	<p>Tables à langer, chauffe biberons, pèse-bébé, pèse-personne Micro-ondes, machine à laver, sèche-linge</p>
--	---	--

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Pilotage et animation des projets d'animation dans le cadre du projet pédagogique	<p>Les exigences d'un environnement professionnel en perpétuelle mutation, les défis posés par la recherche d'économies, s'inscrivent dans un contexte évolutif.</p> <p>Des incompréhensions, des difficultés relationnelles, le sentiment d'un manque de soutien et/ou de reconnaissance peuvent émerger.</p> <p>Exigences émotionnelles, amenées par les situations familiales. Les agents doivent rester disponibles et chaleureuses, comprendre et s'adapter aux publics</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie...</p> <p>mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle...</p> <p>neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil...</p> <p>digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis...</p> <p>Immunitaires : infections,...</p> <p>locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8
Gestion du service	<p>L'agent doit jongler en permanence avec des postures managériales qui oscillent entre écoute et médiation, sanction et évaluation, fermeté et conciliation</p> <p>Ces différents facteurs au niveau collectif comme individuel (organisation du travail, relations professionnelles et le mode de management) sont perçus comme insécurisants et déstabilisants.</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie...</p> <p>mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle...</p> <p>neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil...</p> <p>digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis...</p> <p>Immunitaires : infections,...</p> <p>locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accompagnement des publics accueillis (parents, enfants)	Certains parents peuvent être en désaccord avec le projet pédagogique et/ou la politique mise en place. Gestion de situations pouvant être précaires, remise en cause des compétences des agents, les administrés peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions physiques et verbales	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien, décès Psychologiques : Choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12
Responsable unique de sécurité d'un établissement type R 5ème catégorie	En cas d'évacuation incendie, les agents doivent pousser le lit qui sert à transporter les enfants qui ne marchent pas. Les exercices d'évacuation n'ont pas été réalisés	Risque d'incendie	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	4	4	16
Aider les enfants dans l'acquisition progressive de leur autonomie,	L'univers de la petite enfance est souvent bruyant : pleurs des enfants, enfants qui crient en jouant.	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	4	4	16
Aider les enfants dans l'acquisition progressive de leur autonomie	Le port répété des enfants, dont certains peuvent faire plus de 10 kg et répéter cette action plusieurs fois dans la journée, réaliser les soins aux bébés, déplacement des berceaux et chariots, rangement des objets souvent ramassés au sol... Station debout et prolongée avec piétinement pour assurer la surveillance des activités... Obligation de se pencher souvent en avant, s'accroupir et de s'adapter à la taille des jeunes enfants et à du matériel et mobilier non adaptés à la hauteur d'un adulte. Les agents sont souvent au sol	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	4	3	12
Nettoyage des locaux	Postures, gestes et mouvements Gestes répétitifs. Adoption de postures contraignantes, plus intensives pendant le grand ménage : - à genoux : nettoyage du bas des murs, des radiateurs ; - accroupi : nettoyage des chaises ; - penché : Ramassage de jouets et divers éléments au sol présence d'une corde entre les pieds de tables d'une classe nettoyage des sanitaires et des éléments bas, - bras en l'air ; - posture debout prolongée, avec de nombreux piétinements ; Port de charges Manutention des équipements de travail Port et déplacements de charges (poubelles tables, chaises)	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	3	3	9

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Nettoyage des locaux	La comptabilité des produits ne semble pas respectée. Absence de rétention, les agents utilisent des produits chimiques et n'ont pas reçue de formation et/ou d'information	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Lésion cutanée (allergique ou irritative) Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) Lésion oculaire (allergique ou irritative) Lésion ORL (allergique ou irritative) Trouble hépato digestif Trouble hématologique Trouble de la reproduction Cancer Brûlure (physique ou chimique) Trouble de l'équilibre et/ neurologique Trouble psychique Lésion rénale	Non	3	4	12
Aider les enfants dans l'acquisition progressive de leur autonomie	<p>Exigences au travail : Assurer une charge de travail variable Se dépêcher pour faire face à des appels variés Subir des interruptions fréquentes de tâches crainte des sanctions en cas d'erreur liée à la responsabilité (savoir les prioriser en fonction leurs urgences (hiérarchiques, médicales, psychologiques)</p> <p>Exigences émotionnelles : Rester disponible et chaleureux Charge émotionnelle du travail auprès d'enfants en bas âge Comprendre et s'adapter au public. S'adapter à une durée moyenne de séjour longue et savoir s'adapter aux séparations</p> <p>Rapports sociaux : Gérer le stress face à certaines situations (parents en colère, problème avec un enfant, etc.)</p> <p>La fatigue psychologique qui résulte de ces sources de risque peut aller parfois jusqu'à l'épuisement professionnel.</p>	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires	Non	4	2	8
Aider les enfants dans l'acquisition progressive de leur autonomie	L'univers de la petite enfance est souvent bruyant : pleurs des enfants, enfants qui crient en jouant.	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	4	4	16

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Aider les enfants dans l'acquisition progressive de leur autonomie	Le port répété des enfants, dont certains peuvent faire plus de 10 kg et répéter cette action plusieurs fois dans la journée, réaliser les soins aux bébés, déplacement des berceaux et chariots, rangement des objets souvent ramassés au sol... Station debout et prolongée avec piétinement pour assurer la surveillance des activités... Obligation de se pencher souvent en avant, s'accroupir et de s'adapter à la taille des jeunes enfants et à du matériel et mobilier non adaptés à la hauteur d'un adulte. Les agents sont souvent au sol	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	4	3	12
Nettoyage des locaux	Postures, gestes et mouvements Gestes répétitifs. Adoption de postures contraignantes, plus intensives pendant le grand ménage : - à genoux : nettoyage du bas des murs, des radiateurs ; - accroupi : nettoyage des chaises ; - penché : Ramassage de jouets et divers éléments au sol présence d'une corde entre les pieds de tables d'une classe nettoyage des sanitaires et des éléments bas, - bras en l'air ; - posture debout prolongée, avec de nombreux piétinements ; Port de charges Manutention des équipements de travail Port et déplacements de charges (poubelles tables, chaises)	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	3	3	9
Nettoyage des locaux	La comptabilité des produits ne semble pas respectée. Absence de rétention, les agents utilisent des produits chimiques et n'ont pas reçue de formation et/ou d'information !!!! A REVOIR !!!!	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Lésion cutanée (allergique ou irritative) Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) Lésion oculaire (allergique ou irritative) Lésion ORL (allergique ou irritative) Trouble hépato digestif Trouble hématologique Trouble de la reproduction Cancer Brûlure (physique ou chimique) Trouble de l'équilibre et/ neurologique Trouble psychique Lésion rénale	Non	3	4	12

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Aider les enfants dans l'acquisition progressive de leur autonomie	<p>Exigences au travail : Assurer une charge de travail variable Se dépêcher pour faire face à des appels variés</p> <p>Exigences émotionnelles : Rester disponible et chaleureux Charge émotionnelle du travail auprès d'enfants en bas âge Comprendre et s'adapter au public. S'adapter à une durée moyenne de séjour longue et savoir s'adapter aux séparations</p> <p>Rapports sociaux : Gérer le stress face à certaines situations (parents en colère, problème avec un enfant, etc.) La fatigue psychologique qui résulte de ces sources de risque peut aller parfois jusqu'à l'épuisement professionnel.</p>	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires	Non	4	2	8
Présence dans les locaux	Glissade sur sol, présence de jeux au sol, les agents portent des enfants	Risque de chute de plain-pied	Plaie Contusion Entorse Fracture	Non	4	2	8
Présence dans les locaux	Les agents peuvent se retrouver en situation de travailleur isolé. Durant plusieurs heures, il réalise une tâche seule, dans un environnement de travail où l'on ne peut être ni vu, ni entendu directement par d'autres personnes, et où la probabilité de visite est faible.	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	3	4	12
Accueil des enfants et parents	La dimension relationnelle de plus en plus largement sollicitée avec parfois un abus d'autorité, peut faire craindre une augmentation de la violence (agressions verbales, voire physiques) de la part de certains parents	Risque lié aux agressions verbales et physiques	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	2	4	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Assurer les soins d'hygiène et de confort (changement de couches ou de vêtements souillés, réaliser les lavages de nez...)	Le travail auprès des enfants expose à de très nombreux agents pathogènes en raison des maladies infantiles très fréquentes dans les collectivités, aux infections intercurrentes Lors des soins d'urgence, les agents peuvent être en contact avec du sang ou un produit biologique contaminé, lors d'une effraction cutanée (piqûre, coupure), d'une projection sur des muqueuses (yeux, bouche) ou sur peau lésée. On parle d'accident avec exposition au sang (AES) Aujourd'hui les agents travaillent dans le contexte de la COVID-19	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Préparation des ateliers pédagogiques	L'utilisation de massicot, ciseaux, cutters, lors des activités manuelles ou de leur préparation présente des risques de coupure.	Risque lié aux machines et aux outils	Plaie Amputation Contusion - Ecrasement Trouble musculosquelettique				1
Sorties pédagogiques	Accompagnement piéton des enfants sur des sites extérieurs, ou en transport en commun	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	1	4	4

Les risques pour le service « Petite Enfance » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 4, 6 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	<p>Préférer les gants type MAPA®, plus adaptés aux produits.</p> <p>Les produits doivent être stockés dans une armoire qui doit être ventilée, ou dans un local suffisamment ventilé. Conserver les liquides, susceptibles de se renverser ou de fuir, sur des bacs de rétention, tout en respectant les incompatibilités chimiques potentielles.</p> <p>Mettre en place un classeur regroupant les FDS. Se laver les mains après chaque utilisation de produit (risque d'intoxication).</p> <p>S'assurer d'un étiquetage sur l'ensemble des contenants. En effet, l'étiquette constitue la première information directement accessible à l'utilisateur.</p> <p>L'étiquetage a pour but essentiel de renseigner sur les risques que peuvent présenter les produits pour l'homme et son environnement.</p> <p>Il indique également certaines précautions à observer. L'absence d'étiquetage ne signifie pas que le produit est sans danger.</p> <p>Informers les agents sur les risques chimiques et les former à l'utilisation en sécurité des produits utilisés</p>	0,7	12		
	Risque lié au bruit	<p>Penser à l'acoustique des locaux et du matériel : Après une étude acoustique, évaluer les risques et étudier la mise en place de revêtements absorbants afin de limiter la réverbération des sons.</p> <p>Après une étude approfondie de l'environnement (dosimétrie) proposer aux agents des bouchons moulés individualisés équipés de filtres spécifiques compatibles avec l'activité de surveillance.</p>	0,7	11,2		
	Risque lié au travail isolé	<p>Humains :</p> <p>Sensibiliser le personnel sur le travail isolé</p> <p>Encadrer les nouveaux embauchés et personnels extérieurs qui peuvent manquer de formation ou d'information sur leur environnement de travail et les personnes à contacter en cas de difficultés</p> <p>Organisationnels :</p> <p>Affichage des consignes d'urgence dans les endroits isolés et limitation dans le temps de l'isolement d'une personne</p> <p>Travailler à plusieurs chaque fois que possible</p> <p>Exercer une surveillance à distance ou par le passage périodique d'un autre agent ou d'un élu</p> <p>Techniques :</p> <p>S'assurer que les équipements ou installations sont conformes et bien entretenus</p> <p>Mettre en place des systèmes fixes de détection (badge de présence...)</p> <p>-Placer des postes téléphoniques à tous les endroits nécessaires</p> <p>-Moyen d'alerte : système de Protection du Travailleur Isolé (PTI, DATI, ...)</p>	0,7	8,4		
	Risque de chute de plain-pied	<p>Les parties des locaux potentiellement glissantes (lavabos, WC) doivent être aménagées en revêtements de sols antidérapants (carrelage anti-dérapant).</p> <p>Fournir aux agents des chaussures et/ou sabots avec des semelles antidérapantes (associer les agents à la démarche) préférer les modèles avec sangles pour maintenir la cheville.</p> <p>Remplacer les chaussures à l'usure</p> <p>Veiller à ce que les agents portent leurs chaussures</p>	1	8		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	<p>Sensibilisation PRAP spécifique agent d'entretien pour les agents. Dans la préparation et l'organisation du travail réfléchir aux procédures, par exemple : pour les sacs poubelles, il vaut mieux transporter 2 sacs remplis aux 2/3 plutôt qu'un seul sac plus gros rempli à ras bord). Organiser le travail pour éviter de faire les mêmes gestes trop longtemps. Associer les agents à la démarche, leur faire tester du matériel, (utilisation d'aspirateurs dorsaux par exemple) Former les agents en vue de mettre en place la méthode par pré-impregnation.</p> <p>Au-delà des aspects de rentabilité économique (diminution de la consommation de produit nettoyant/désinfectant et d'eau), l'utilisation de cette méthode apporte de nombreux avantages, à savoir / une meilleure hygiène et la préservation de la santé physique des agents. Elle permet de réduire les efforts physiques induits par le port de charge (seaux), l'essorage avec la presse ou avec les mains. Elle évite le trempage répété de la frange dans des seaux où l'eau peut être contaminée par des immersions successives. Pour réaliser l'entretien à l'aide de cette technique, il est nécessaire de disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un balai trapèze avec un manche télescopique équipé d'un support auto-adhérent de type « velcro® » de préférence afin de limiter des postures pathogènes lors de la mise en place et du changement de la mop. - d'un chariot de ménage adapté à l'agent, monté sur des roulements à billes, avec un bandage toute surface. - de seaux de différentes couleurs pour les différents mops (différentes couleurs) de lavage et de dépoussiérage, positionnés de préférence au niveau du bassin. (Exemple : Rouge : WC et urinoirs / Jaune : lavabo, douche / Bleu : mobilier/ Vert : vitrage et surface verticale). - d'un seau dédié aux mops de lavage et de dépoussiérage sales ; - d'un sac poubelle porté. <p>Les mops sales doivent être lavés au lave-linge, sans utilisation d'eau de javel et d'adoucissant. Pour être validé, associer l'agent à la démarche et le former à cette technique (Se rapprocher du distributeur), Installer un tuyau d'aide au remplissage (évite le portage de seaux). Limiter le port des bidons de produits (station de dilution), Fournir des genouillères ou des supports sous les genoux (mousse, etc.) pour les phases de travail prolongées à genoux.</p> <p>Dispositif de ramassage à hauteur d'homme (type pince ou pelle) etc.</p>	0,7	6,3		
	Risque biologique	<p>Pour les gants à usage médical préférer le vinyle. (Éviter les gants en latex qui peuvent être allergisants) Se rapprocher de son médecin traitant : être à jour des vaccinations obligatoires (BCG, DTP et hépatite B). Certaines vaccinations sont recommandées pour les femmes en âge de procréer (hépatite A, rougeole, varicelle, oreillons, rubéole).</p> <p>Toute plaie doit immédiatement être désinfectée et pansée. Mettre en place une procédure AES</p> <p>L'application de crèmes protectrices adaptées pour les mains permet d'éviter les irritations cutanées occasionnées par de fréquents lavages, La tenue préférable est d'avoir les cheveux assez courts ou bien relevés et attachés, des ongles courts, et de porter très peu de bijoux.</p> <p>Pour aller plus loin : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253</p>	0,3	4,8		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	<p>"Sensibiliser les agents aux gestes et postures à adopter par une psychomotricienne et pérenniser son intervention ou assurer une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (ex-gestes et postures) aux agents confrontés à des manutentions courantes et/ou pénibles (formation spécifique pour ces risques dans le monde de la petite enfance).</p> <p>Envisager de fournir aux agents des porte-bébés pour les soulager lorsqu'ils doivent garder longtemps un bébé dans leur bras.</p> <p>Les agents doivent s'installer par terre. Mettre à disposition des fauteuils adaptés pour donner les biberons (dossier, soutien lombaire, accoudoirs, coussin, ...), chaise ou un fauteuil confortable pour la surveillance et l'accompagnement à l'endormissement, aménager le coin d'une pièce avec des dossiers fixés au mur.</p> <p>Envisager l'acquisition de sièges avec dossier à roulettes pour l'ensemble des structures et pour les agents (en nombre suffisant). Mettre à disposition des lits avec les matelas à hauteur des hanches et disposant d'une barrière qui peut se baisser à une seule main.</p> <p>Lors du rangement des jouets. Plusieurs solutions peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser des pinces pour ramasser les jouets sans se baisser ; - utiliser un balai pour regrouper les jouets ; - faire participer les enfants. <p>Dans les structures ou c'est possible envisager l'acquisition d'un support à roulettes pour transporter les bacs de linge lorsqu'ils sont pleins. Poubelles adaptées, à portée de mains, faciles d'utilisation (avec roulettes par exemple)</p>	0,3	3,6		
	Risque lié aux ambiances thermiques	<p>Attention pour les appareils mobiles, même s'il s'agit d'une valeur indicative, il est généralement indiqué de disposer de 130w par m2, pour une hauteur de plafond de 2m50. Attention au volume sonore.</p>	0,7	1,4		

D. ENFANCE JEUNESSE

a. DESCRIPTION

Lieux de travail :

Accueil de Loisirs DIGOIN : 11 rue Marcellin Berthelot – 71160 DIGOIN

Accueil de Loisirs PARAY LE MONIAL : 20 route de Ferreuil – 71600 PARAY LE MONIAL

Accueil de Loisirs CHAROLLES : 17 rue des Provins – 71120 CHAROLLES

Service composé de 9 personnes à temps complet, 2 personnes à temps non complet et 1 apprenti.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
DIRECTION	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le service Enfance Jeunesse, - Piloter, évaluer et mettre en œuvre la politique enfance jeunesse - Porter le projet éducatif - Mettre en œuvre le Projet Educatif du Territoire (PEDT), assurer sa cohérence avec le projet éducatif et organiser son évaluation - Veiller à la qualité et pertinence des activités proposées -Suivre l'organisation des séjours -Collaborer avec le chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG) sur les axes enfance et jeunesse, en lien avec les chargés thématiques -Animer et piloter l'équipe de -Travailler en transversalité avec le service communication pour l'ensemble des documents à destination du public, -Travailler en transversalité avec le service finances pour la construction des budgets annuels, -Travailler en transversalité avec le service RH pour les recrutements des saisonniers et remplacement des permanents -Représenter le service dans les instances internes et partenariats -Etablir l'ensemble des déclarations (DSDEN, PMI, CAF...) et suivre la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) -Répondre aux sollicitations des communes en matière d'enfance et jeunesse 	<p>Moyens de communication : téléphone, fax, vidéoconférence Internet, Véhicule de service</p>
RESPONSABLE DE STRUCTURE	<p>L'agent assure la gestion, management et organisation du travail d'équipe à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -gestion des plannings de travail -recrutement du personnel permanent et saisonnier <p>Pilote et animer l'élaboration collective des projets d'animation dans le cadre du projet pédagogique etc.</p> <p>Sur le fonctionnement de l'équipement, le/la directeur(ice) fait appliquer la réglementation des accueils collectifs de mineurs, fait appliquer le règlement intérieur de l'établissement, contrôle l'application des règles de sécurité et d'hygiène pour les publics accueillis etc.</p> <p>Sur la partie administrative, le/la directeur(ice) prépare et suit le budget de fonctionnement et d'investissement.</p>	<p>Moyens de communication : téléphone, fax, vidéoconférence Internet, Véhicule de service</p>

	<p>Élabore des bilans réguliers et des évaluations du projet pédagogique etc.</p> <p>Animation des activités et accompagnement des publics accueillis (parents, enfants) et effectuer le pointage des présences.</p> <p>Gestion et responsable d'une régie d'avances</p>	
ANIMATEURS	<p>Sous couvert des responsables, concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Mise en œuvre et élaboration des activités physiques et sportives intercommunales toute l'année. Participe à l'élaboration des projets enfance et jeunesse.</p> <p>Encadrement et accueil des groupes d'enfants</p> <p>Animation. Gestion du matériel pédagogique</p>	<p>Matériel de premiers secours</p> <p>Matériels pédagogiques</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Pilotage et animation des projets d'animation dans le cadre du projet pédagogique	<p>Les exigences d'un environnement professionnel en perpétuelle mutation, les défis posés par la recherche d'économies, s'inscrivent dans un contexte évolutif.</p> <p>Le management de projet amène de plus en plus élus et hiérarchie à œuvrer étroitement ensemble pouvant créer une zone d'interférence entre politique et administration. Les managers peuvent avoir l'impression de manquer d'objectifs et perdre en légitimité.</p> <p>Des incompréhensions, des difficultés relationnelles, le sentiment d'un manque de soutien et/ou de reconnaissance peuvent émerger.</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie...</p> <p>mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle...</p> <p>neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil...</p> <p>digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis...</p> <p>Immunitaires : infections,...</p> <p>locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8
Gestion du service	<p>Le cadre doit jongler en permanence avec des postures managériales qui oscillent entre écoute et médiation, sanction et évaluation, fermeté et conciliation</p> <p>Ces différents facteurs au niveau collectif comme individuel (organisation du travail, relations professionnelles et le mode de management) sont perçus comme insécurisants et déstabilisants.</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie...</p> <p>mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle...</p> <p>neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil...</p> <p>digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis...</p> <p>Immunitaires : infections,...</p> <p>locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Gestion du service	Charge et rythme de travail Exigence de disponibilité	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	Fatigue physique et mentale Trouble du sommeil Trouble psychique Trouble psychosomatique Trouble musculosquelettique	Non	4	1	4
Accompagnement des publics accueillis (parents, enfants)	Certains parents peuvent être en désaccord avec le projet pédagogique et/ou la politique mise en place. Gestion de situations pouvant être précaires, remise en cause des compétences des agents, les administrés peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions physiques et verbales	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien, décès Psychologiques : Choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12
Présence dans les locaux	Dans le cadre de leurs activités, les animateurs utilisent du matériel de cuisson. Les exercices d'évacuations ne sont pas systématiquement réalisés. Présence de stockage (produits) dans le local électrique (Paray-le-Monial).	Risque d'incendie	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdit�e Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	2	4	8
Accueil et renseignements	Les animateurs reçoivent parents et enfants. Certains parents mécontents des activités proposées ou opposés aux projets éducatifs peuvent agresser verbalement les animateurs	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil et animation des groupes d'enfants en activités éducatives.	<p>Certains adolescents et/ou parents peuvent essayer d'avoir un ascendant psychologique de manière à pouvoir l'emporter sur la position et la décision de l'animateur. Un manque de clarté dans les objectifs et les attendus sont perçus comme insécurisants et déstabilisants.</p> <p>Exigences émotionnelles : Tension avec les enfants / parents, certains parents confient leur difficulté</p> <p>Exigences au travail : Environnement de travail bruyant</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie...</p> <p>mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle...</p> <p>neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil...</p> <p>digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis...</p> <p>Immunitaires : infections,...</p> <p>locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	2	2	4
Animation des groupes d'enfants en activités éducatives.	D'une manière générale, les animateurs sont soumis à des bruits impulsionnels qui se surajoute à des bruits de fond à différents moments de la journée (repas, ateliers...). L'aménagement des locaux et/ou les caractéristiques techniques de certains locaux comme ceux de Charolles contribuent à accroître l'exposition aux nuisances sonores.	Risque lié au bruit	<p>Trouble auditif - surdité</p> <p>Trouble psychique</p> <p>Trouble de l'équilibre et/ou neurologique</p>	Non	3	4	12
Animation des groupes d'enfants en activités éducatives.	Plusieurs mois/an les animateurs sont en extérieur. Ils sont exposés aux rayonnements du soleil.	Risque lié aux rayonnements (UV, IR...)	<p>Trouble visuel</p> <p>Cataracte</p> <p>Brûlure</p> <p>Cancer</p>	Non	2	4	8
Animation des groupes d'enfants en activités éducatives.	<p>Les véhicules (minibus) faute de place libre près des structures ou par faute de zones d'ombre, peuvent stationner en plein soleil.</p> <p>L'accumulation de chaleur sur le siège peut être alors très importante. En cas de contact, avec le revêtement d'un siège, cela peut causer chez la personne des brûlures cutanées en quelques secondes.</p>	Risque lié aux rayonnements (UV, IR...)	<p>Trouble visuel</p> <p>Cataracte</p> <p>Brûlure</p> <p>Cancer</p>	Non	1	2	2

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Animation des groupes d'enfants en activités éducatives.	Les animateurs décorent les salles d'animations (spectacle, jeux...) ils utilisent des chaises ou des tables pour accrocher les éléments de décors	Risque de chute	Plaie Contusion Entorse Fracture Lésion rachidienne Lésion neurologique Trauma crânien Décès	Non	1	4	4
Animation des groupes d'enfants en activités éducatives.	Horaires irréguliers, avec amplitude variable. Pics d'activité liés à la saisonnalité et calendrier scolaire.	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	Fatigue physique et mentale Trouble du sommeil Trouble psychique Trouble psychosomatique Trouble musculosquelettique	Non	2	2	4
Animation des groupes d'enfants en activités éducatives.	Lors d'une activité, le sol peut être glissant, en forêt présence de souches, de racines. Terrain irrégulier.	Risque de chute de plain-pied	Plaie Contusion Entorse Fracture	Non	3	3	9
Premiers secours	Lors des soins d'urgence, les agents peuvent être en contact avec du sang ou un produit biologique contaminé, lors d'une effraction cutanée (piqûre, coupure), d'une projection sur des muqueuses (yeux, bouche) ou sur peau lésée. On parle d'accident avec exposition au sang (AES)	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	1	4	4
Présence dans les locaux	Les animateurs sont amenés à porter des charges diverses matériels et à prendre des postures contraignantes	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettique Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	4	2	8

Les risques pour le service « Enfance Jeunesse » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 3, 4, 6 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au bruit	<p>Faire réaliser une étude acoustique. Faire procéder à des relevés via une dosimétrie sur les agents exposés. (Évaluation quantitative).</p> <p>Continuer le travail d'amélioration de l'acoustique des locaux. En fonction des résultats de l'étude plusieurs solutions peuvent être envisagé (liste non exhaustive)</p> <p>Traiter les parois en les couvrant de matériaux absorbants. (Panneaux perforés en bois ou plâtre avec laine minérale en sous face qui peuvent également être fixés sur des parois verticales)</p> <p>Mise en place de cloisons absorbantes et amovibles pour couper l'espace et limiter les conversations entre tables éloignées, poser des revêtements de sols plus silencieux (moquettes, revêtement plastique...Agir sur le mobilier (exemple mettre des balles de tennis ou des embouts en caoutchouc aux pieds des chaises, mettre des toiles cirées sur les tables etc.) au fil des mesures faire des relevés permettant de réajuster l'action si besoin.</p> <p>Auprès des enfants les ramener au calme avant le retour dans les locaux quel que soit le moment de la journée. Lors des repas ou des ateliers, proposer une petite pancarte soit mise en place en amont ou la distribuer par l'animateur avec un feu tricolore permettant aux enfants d'auto-évaluer le bruit qu'ils produisent. Responsabiliser les enfants sur le bruit qu'ils fabriquent avec des outils comme des casques isolants, sonomètre etc. Former les agents aux méthodes pour ramener le calme sans élever la voix.</p> <p>Répartir les enfants en sous-groupe dans différentes pièces</p> <p>En derniers recours, proposer des Protections Individuelles Contre le Bruit (PICB).</p>	0,7	8,4		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	<p>Formation aux manutentions et gestes et postures dans le travail (formation PRAP)</p> <p>Proposer des chaises avec un dossier et réglable en hauteur et avec roulettes.</p>		8		
	Risque lié aux rayonnements (UV, IR...)	<p>Conformément aux principes généraux de prévention, l'employeur dans son évaluation du risque, doit conformément au principe numéro 8 réfléchir prioritairement aux protections collectives puis individuelle qui sont ici les premières lignes de défense contre le rayonnement UV avec la mise en place par exemple de zone d'ombre pour éviter l'exposition directe au rayonnement.</p> <p>Inviter les agents au port de vêtements couvrants spéciaux UV idéalement manches longues, d'un couvre-chef (type casquette saharienne avec couvre nuque) et de lunettes protectrices polarisantes ou verres polarisés.</p>	0,7	5,6		
	Risque routier	<p>Équiper les animateurs de gilet haute visibilité (HV) lors des sorties extérieures, veiller au port du gilet HV.</p> <p>Prendre systématiquement la trousse de secours (s'assurer qu'elle soit complète, que les produits ne soient pas périmés).</p> <p>Formation premiers secours (PSC1) à faire passer aux animateurs / recyclage tous les 3 ans</p> <p>Tenir compte de l'environnement (connaissance et état des itinéraires, travaux...).</p>	0,7	5,6		
	Risque de chute	<p>Proscrire l'utilisation de moyens de fortune (table, chaise etc.) pour accéder en hauteur.</p> <p>S'assurer que les équipements sont en bon état (présence de patins antidérapants)</p> <p>Sensibiliser les agents saisonniers</p>	0,7	2,8		
	Risque de chute de plain-pied	<p>Proscrire les chaussures inadaptés (nu-pieds, tongs, sabots, avec talon)</p>	0,3	2,7		
	Risque lié aux rayonnements (UV, IR...)	<p>Ne jamais stationner en plein soleil.</p> <p>Prendre son temps avant de partir. Avant de monter dans le véhicule, ouvrir toutes les portes et faire circuler l'air pendant au moins 3 minutes.</p> <p>Installer une protection pare-soleil apposée sur le pare-brise contribuera à empêcher que la planche de bord surchauffe. (Attention la mise en place de cette protection ne doit pas être générateur de TMS).</p> <p>Prévenir les brûlures de la peau en installant sur les fauteuils des housses de protection.</p>	1	2		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque biologique	Pour les gants à usage médical préférer le vinyle. Vaccination hépatite B (se rapprocher de la médecine de prévention) Mettre en place une procédure AES.	0,3	1,2		
	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	Respect des temps de repos et de récupération (11h00 de repos consécutives minimum après une période de travail. Prendre en compte de l'état de fatigue de chaque membre de l'équipe d'animation (Limiter le surrisque) mais également prendre en compte les enfants et adapter les activités et les animations au besoin.	0,3	1,2		
	Risque lié à l'organisation et aux rythmes du travail	Pratiquer la délégation de pouvoir, former et motiver ses subordonnés, savoir apprécier correctement leurs compétences, pour minimiser sa charge de travail. La délégation doit s'appliquer à des tâches clairement identifiées, pour lesquelles le collaborateur est en situation pour les mener à bien, en termes de compétences, de charge de travail et d'accompagnement. Aider les cadres à prendre du recul et à réfléchir en permanence sur leur façon d'agir par une formation à la gestion du temps de travail (optimisation d'un agenda, savoir hiérarchiser les priorités et répondre à de multiples demandes en parallèle etc.). Gestion des réunions (planification en équilibrant si possible), éviter les horaires trop tardifs. Gestion des outils de communications en mobilités.				

E. PISCINES

a. DESCRIPTION

Lieux de travail :

Centre nautique de PARAY LE MONIAL : 15 boulevard Henri Régnier – 71600 PARAY LE MONIAL

Piscine d'été DIGOIN : Place de la Grève – 71160 DIGOIN

Piscine d'été CHAROLLES : Route de Viry – 71120 CHAROLLES

Service composé de 7 personnes à temps complet et 2 personnes à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTD DE TRAVAIL UTILISES
DIRECTION	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en œuvre du projet de service -Gestion et animation des piscines communautaires -Planification de l'utilisation des équipements (scolaire, public, activités et club) -Gestion administrative et budgétaire des équipements et participation à la gestion des ressources humaines -Contrôle de l'entretien, de la maintenance et de la rénovation des équipements en lien avec le service technique -Vérification des conditions réglementaires d'utilisation des équipements -Animation et pilotage des équipes (chefs de bassin, accueil/caisse et entretien) -Développement des activités et animation -Organisation et gestion la sécurité des équipements et de l'actualisation/optimisation des POSS -Participation au recrutement du personnel permanent des accueils/caisse ainsi que des saisonniers sur ces postes -Participation aux projets de construction et rénovation du schéma de directeur de baignade -Peut être amené à assurer les missions de chef de bassin sur les piscines saisonnières 	<p>Moyens de communication : téléphone, fax, vidéoconférence Internet, Véhicule de service</p>
ACCUEIL	<p>Informer le public interne et externe Tenir un standard téléphonique (orientation des appels, prise des messages) Gérer les flux (entrées, sorties et attentes) et les moyens associés (interphonie, caméra de surveillance, bouton ouverture, registre etc. Réaliser des tâches en lien avec la facturation et l'encaissement. Assurer des tâches d'entretien des locaux.</p>	<p>Matériel informatique, standard téléphonique</p>
MAITRES NAGEURS SAUVETEURS	<p>Agent chargé d'assurer la surveillance des lieux de baignade et l'enseignement de la natation. Garant de la sécurité des équipements, le MNS veille à leur entretien courant, à la qualité de l'eau et signale tous dysfonctionnements dont les conséquences peuvent gêner la sécurité ou le confort des pratiquants. L'activité consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les lieux de baignade - Porter assistance aux baigneurs en difficultés et assurer les premiers secours 	<p>Matériel de premiers secours Des commandes d'arrêt d'urgence (pompes, gaz, électricité, filtration, air) Des extincteurs (conforme à la réglementation en vigueur). D'alarmes spécifiques pour incidents</p>

	<ul style="list-style-type: none">- Enseigner la natation en piscine à des enfants, des groupes scolaires, des adultes, des femmes enceintes, des personnes en situation de handicap. <p>Missions pouvant être associées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôle des qualités physico-chimiques et microbiologiques des eaux de bassins conformément aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines	
--	--	--

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil physique et renseignement téléphonique du public, encaissement des entrées.	Le poste de travail est à proximité de la zone d'attente.	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	4	4	16
Accueil physique et renseignement téléphonique du public Réaliser des tâches en lien avec la facturation et l'encaissement	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet.	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8
Accueil physique et renseignement téléphonique du public Réaliser des tâches en lien avec la facturation et l'encaissement	Les agents peuvent être confrontés a différentes formes d'incivilités exemples : -Usagés mécontent de ne pas bénéficier de tous les services proposés -Incivilités -Menaces -Agressions verbales ou physiques -Actes de vandalisme Présence de fonds	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	4	4	16

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil physique et renseignement téléphonique du public Réaliser des tâches en lien avec la facturation et l'encaissement	Confrontation à l'agressivité ou souffrance des usagers. - les agents face à des exigences émotionnelles, mais avec un "devoir de réserve" - si peur, possibilité de donner des réponses inadaptées entraînant une augmentation de l'agressivité -possibilité de développer un stress post-traumatique selon le niveau d'agressivité physique -sentiment d'humiliation -conflit de valeur - qualité empêchée - manque fréquent de formation à la gestion de l'agressivité du public/ gestion des conflits	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... Dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections, locomoteurs et ostéo-articulaires : TMS, maux de dos, douleurs articulaires	Non	4	2	8
Présence et entretien des locaux	Générée par la réaction entre des produits azotés de diverses origines (sueur, salive, urine, cosmétiques etc.) et le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau, les agents sont exposés à la trichlo amine	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	Lésion cutanée (allergique ou irritative) Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) Lésion oculaire (allergique ou irritative) Lésion ORL (allergique ou irritative) Trouble hépato digestif Trouble hématoLOGIQUE Trouble de la reproduction Cancer Brûlure (physique ou chimique) Trouble de l'équilibre et/ neurologique Trouble psychique Lésion rénale	Non	4	4	16
Présence dans les locaux	Des émanations de chlore et réactions explosives peuvent se produire en cas de mélange de certains produits (exemple : produits acides avec produits chlorés, azotés ou facilement oxydables).	Risque d'explosion	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	4	4	16

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Présence dans les locaux	Les agents sont au contact de public pouvant être porteur de virus liés aux infections saisonnières.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Surveillance des bassins	Les MNS sont soumis à des bruits fluctuants. (Cris des usagers, activités ludiques). L'exposition sonore quotidienne dépasse les 80 dB(A). Le niveau d'exposition quotidienne au bruit (LEX, 8h) peut-être compris entre 81 dB(A) et 99 dB(A). Il n'est pas rare selon les piscines et le type d'activités d'enregistrer de nombreux pics supérieurs à 110 dB(A)	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	3	4	12
Surveillance des bassins	Les MNS sont exposés aux rayons UV émis par le soleil.	Risque lié aux rayonnements (UV, IR...)	Trouble visuel Cataracte Brûlure Cancer	Non	3	4	12
Surveillance des bassins	Glissade sur sol humide	Risque de chute de plain-pied	Plaie Contusion Entorse Fracture	Non	4	2	8
Surveillance des bassins	Les relations avec les usagers peuvent générer des conflits, insultes verbales et agressions physiques	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Oui	4	4	17

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Surveillance des bassins	<p>La surveillance des bassins, le maintien de la sécurité et du calme sur les bassins entraîne pour les agents une forte exigence au travail, (vigilance, attention accrue, craintes des sanctions en cas d'erreur liée à la responsabilité), mais aussi une forte charge émotionnelles (relation avec le public, et/ou tensions avec le public)</p> <p>Faisant parfois écho aux signes de dénigrement ou d'agression, qui peuvent être adressés aux agents par les différents acteurs de la société, cela semblerait entraîner chez eux un sentiment de non-reconnaissance et pourraient amener les agents à s'interroger sur le sens de leur travail.</p>	Risque psychosocial	<p>Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques :</p> <p>cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie...</p> <p>mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle...</p> <p>neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis...</p> <p>Immunitaires : infections,...</p> <p>locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires</p>	Non	4	2	8
Présence dans les locaux	<p>Les agents se déplacent, évoluent dans un environnement où le taux d'hygrométrie élevé est très importantes. Exposition à des microorganismes.</p>	Risque biologique	<p>Mycoses</p> <p>Infection cutanée</p> <p>Tuberculose</p> <p>Hépatites virales</p> <p>Tétanos</p> <p>Leptospirose</p> <p>Légionellose</p> <p>Rage</p> <p>HIV</p> <p>Infection broncho-pulmonaire</p> <p>Infection ORL</p> <p>Autres infections</p>	Non	4	3	12

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Assistance aux baigneurs en difficultés et assurer les premiers secours	Lors des soins d'urgence, les agents peuvent être en contact avec du sang ou un produit biologique contaminé, lors d'une effraction cutanée (piqûre, coupure), d'une projection sur des muqueuses (yeux, bouche) ou sur peau lésée. On parle d'accident avec exposition au sang (AES)	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	1	4	4
Présence dans les locaux	Les agents sont amenés à porter des charges diverses (produits lors de l'approvisionnement, matériels pour l'entretien des bassins, ...) et à prendre des postures contraignantes (accès au bac tampon, station debout prolongée...)	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	4	2	8

Les risques pour le service « Piscines » se complètent également avec les risques n° 1, 3, 6 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au bruit	Eloigner et isoler au maximum les sources du bruit (imprimante-photocopieur, salle d'attente, etc.). Respecter une distance suffisante avec la salle d'attente, pour ne pas entraver les échanges verbaux. Prendre en compte les phénomènes de résonance dans les halls d'entrée (matériaux absorbants, disposition des meubles dans l'espace, proximité avec le poste d'accueil, etc.) Traiter acoustiquement le hall, baffles suspendues, cloisons absorbantes, pièges son, etc.	0,7	11,2		
	Risque lié au bruit	Mise à disposition et utilisation de protecteur individuel contre le bruit. (Adaptation des équipements de protection auditive n'entravant pas les missions de surveillance des MNS). Après une étude approfondie de l'environnement (dosimétrie) proposer aux agents des bouchons moulés individualisés équipés de filtres spécifiques compatible avec l'activité de surveillance.	0,7	8,4		
	Risque lié aux rayonnements (UV, IR...)	"Les premières lignes de défense contre le rayonnement UV (mesure de protection collection) mise en place par exemple de zone d'ombre pour éviter l'exposition directe au rayonnement. Améliorer les mesures de protection individuelle, respectant ainsi l'article R. 4321-1 du code du travail dispose que l'employeur « met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité. » L'employeur va donc veiller à fournir des protections individuelles pour réduire l'exposition des agents par le port de vêtements couvrants spéciaux UV idéalement manches longues, d'un couvre-chef (type casquette saharienne avec couvre nuque) et de lunettes protectrices polarisantes ou verres polarisés. Veiller à boire régulièrement de l'eau (1,5 à 2 litres par jour)	0,7	8,4		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux produits dangereux dont CMR	<p>Le taux de chlorea mine dans l'air varie en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la fréquentation des bassins, -de la température de l'eau, -de la qualité de ventilation et d'aération des locaux, -de l'hygiène des baigneurs. <p>L'objectif est de réduire le niveau du risque, les quantités de produits dangereux, le nombre d'agents exposés ou encore la fréquence ou la durée des expositions. L'évaluation des risques est le point de départ de cette démarche de prévention. Pour mesurer le taux de trichlo aminés présent dans l'air des halls, la collectivité peut faire appel soit à un laboratoire compétent, soit réaliser elle-même les analyses sur site par des mesures régulières. TRIKLORAME® permet d'identifier un risque d'exposition des agents en comparant la concentration obtenue avec la valeur d'inconfort. Après la phase de prélèvement sur la durée d'un poste de travail, TRIKLORAME® fourni sur place les résultats en concentration de trichlo aminés. L'objectif est de mesurer le taux de trichlo aminés présents dans l'air. L'INRS propose également un dosimètre passif sans pompe et sans réactifs chimiques. Au niveau des mesures de prévention plusieurs techniques existent :</p> <p>Le STRIPPAGE : Système installé directement sur les bacs tampons. Il permet d'extraire facilement le trichlo aminé de l'eau car elle est très volatile. Le strippage repose sur le principe d'extraction d'un gaz du liquide par soufflage d'air ou par une chute d'eau appropriée. Le polluant va s'échapper de l'eau du bac tampon, généralement au niveau du sous-sol de la piscine où est installée la zone de strippage. Associée à la technique de photocatalyse permet de décomposer la trichlo amine extraite afin d'en limiter son rejet dans l'environnement. Bien dimensionné, il peut extraire 75% des trichlo aminés des eaux de baignade et diminuer de 50% l'exposition des agents.</p> <p>Un outil de prévention gratuit sur le site de l'INRS est également proposé. Il permet d'identifier les actions possibles sur les paramètres responsables du taux de trichlo aminés ambiant et mettre en place de mesures correctives</p> <p>Veiller au bon réglage du système de ventilation. Le dosage du chlore dans l'eau et l'efficacité de la filtration est également à surveiller. Sensibiliser les baigneurs à une meilleure hygiène, (douche savonnée), mise en place de distributeurs de papiers près des bassins, suivi régulier de l'urée et du chlore combiné, limiter les T°C de l'eau ... (Sources INRS)</p> <p>Les agents exposés au CMR sont soumis à une surveillance individuelle renforcée.</p>	0,7	8,4		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Formation aux manutentions et gestes et postures dans le travail (formation PRAP)		8		
	Risque biologique	Pour aller plus loin : https://www.sports.gouv.fr/	0,3	4,8		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque d'explosion	S'assurer que le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) est connu de tous les personnels permanents ou occasionnels de l'établissement. L'exploitant doit s'assurer que ces personnels sont en mesure de mettre en application ledit plan. Formation à la sécurité dans le stockage et l'utilisation des produits de traitement des eaux de piscine. Formation continue à la conduite à tenir en cas d'urgence (secourisme, incendie, ...).	0,3	4,8		
	Risque biologique	S'assurer que les agents soient bien suivis sur le plan médical S'assurer que le port des chaussures est effectif	0,3	3,6		
	Risque de chute de plain-pied	Améliorer les mesures de protection individuelle, respectant ainsi l'article R. 4321-1 du code du travail dispose que l'employeur « met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité. » L'employeur va donc veiller à fournir des protections individuelles pour réduire le risque de chute fournir aux agents les chaussures. Remplacer les chaussures à l'usure	0,3	2,4		
	Risque biologique	Pour les gants à usage médical préférer le vinyle. Vaccination hépatite B (se rapprocher de la médecine de prévention) Mettre en place une procédure AES	0,3	1,2		

F. DEVELOPPEMENT TOURISME NATURE ET FLUVIAL

a. DESCRIPTION

Lieux de travail : 32 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL

Port : rue du Port Campionnet – 71160 DIGOIN

Service composé de 2 personnes à temps complet et 1 saisonnier.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
DEVELOPPEMENT TOURISME	<p>Piloter les projets tourisme :</p> <p>Piloter l'élaboration d'une stratégie de développement touristique (schéma de développement) intercommunale en tenant compte des dynamiques et coopérations en cours (au sein du PETR, du Territoire d'Industrie, des contractualisations en cours avec d'autres EPCI et la Région et autres partenaires), en lien étroit avec l'office de tourisme communautaire et celui de la station classée.</p> <p>Être force de propositions pour développer l'économie touristique sur le territoire : organisation, développement de produits, mise en marché, etc.</p> <p>Mettre en relation les porteurs de projets tourisme dans leurs recherches de financements avec les charges de mission en développement économique.</p> <p>Participer à la création d'un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises du territoire.</p> <p>Assurer la gestion du port de plaisance, des haltes nautiques et de leurs équipements.</p> <p>Référent sur le dispositif canal.</p>	<p>Bureautique : (téléphone, ordinateur)</p> <p>Internet, outil de visioconférence</p> <p>Véhicule de service</p>
LOISIRS NATURE	<p>Missions de chargé de projets touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre la démarche de restauration et de valorisation des balades vertes (diagnostic des itinéraires, suivi technique pour le maintien de la signalétique et du balisage, lien avec les communes pour signaler les besoins d'entretien et le désencombrement des chemins), -Vérifier la concordance entre les itinéraires balisés sur le terrain et les données cartographiées et numériques et proposer les éventuelles corrections sur les topoguides. -Catégoriser et qualifier les itinéraires de balades vertes en faisant ressortir les plus remarquables à l'échelle du territoire ainsi que celles destinées aux randonneurs chevronnés, celles s'adressant à un public plus familial, celles adaptées aux PMR, celles pour les cyclotouristes, pour les vététistes et pour les cavaliers. -Identifier d'autres itinéraires susceptibles d'être labellisés balades vertes ainsi qu'une ou plusieurs boucles intercommunales -Participer aux actions de promotion du territoire sur les lieux d'évènements festifs et/ou culturels (animation de stands...) <p>Missions de chargé de projets culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> -Concevoir, mettre en œuvre et animer les projets culturels communautaires (projection de cinéma en plein air, ...), 	<p>Bureautique : (téléphone, ordinateur)</p> <p>Internet, outil de visioconférence</p> <p>Véhicule de service</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Effectuer la gestion administrative et budgétaire, -Effectuer la recherche de financements, monter les dossiers de demandes de subvention puis en assurer le suivi en coordination avec le service finances, -Elaborer les bilans des projets réalisés, -Accompagner les équipes techniques pour la logistique des installations techniques des lieux de diffusion culturelle, -En lien avec le service communication, mettre en œuvre la promotion et la communication des actions culturelles 	
PORT DE PLAISANCE	<p>Chargé d'accueil port de plaisance</p> <p>Accueil physique et accueil téléphonique Renseignement auprès des plaisanciers</p>	Téléphone, coffre-fort

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil physique et renseignement téléphonique du public. Réaliser des tâches en lien avec la facturation et l'encaissement	L'exercice de missions d'accueil du public expose à un risque accru d'agressions, de type et de degré différent, qui peuvent se traduire par : (ordre croissant) - un comportement incorrect ou des incivilités - des agressions verbales, des insultes, des menaces - des bousculades et des violences physiques Certains plaisanciers peuvent avoir des comportements agressifs L'agent est seul à son poste.	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12
Présence dans les locaux	L'agent peut se retrouver en situation de travailleur isolé	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	3	4	12
Accueil physique et renseignement téléphonique du public	Certains visiteurs peuvent être porteur de virus et exposent l'agent aux infections saisonnières.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16

Les risques pour le service « Développement Tourisme Nature et Fluvial » se complètent également avec l'ensemble des risques énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au travail isolé	<p style="text-align: center;">Humains :</p> <p style="text-align: center;">-Sensibiliser le personnel sur le travail isolé</p> <p style="text-align: center;">Organisationnels :</p> <p style="text-align: center;">-Affichage des consignes d'urgence -Travailler à plusieurs chaque fois que possible</p> <p style="text-align: center;">-Exercer une surveillance à distance ou par le passage périodique d'un autre agent, d'un responsable</p> <p style="text-align: center;">Techniques :</p> <p style="text-align: center;">-Moyen d'alerte : système de Protection du Travailleur Isolé (PTI, DATI, ...) -Améliorer le signalétique pour faciliter l'arrivée des secours</p>	0,7	8,4		

G. OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

a. DESCRIPTION

Lieux de travail :

Office de tourisme intercommunal DIGOIN : 7 rue Nationale – 71160 DIGOIN

Office de tourisme intercommunal CHAROLLES : 24 rue Baudinot – 71120 CHAROLLES

Service composé de 4 personnes à temps complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
RESPONSABLE DE SERVICE	<p>Accueil physique et téléphonique, renseignements auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme</p> <p>Assurer l'interface avec le personnel saisonnier et permanent</p> <p>Animer ou participer aux réunions du réseau des OT (National, régional, départemental)</p> <p>Animer le réseau des professionnels du territoire</p> <p>Proposer des actions thématiques et/ou novatrices à N+1</p> <p>Effectuer des travaux administratifs liés aux domaines de la promotion du territoire</p> <p>Participer aux actions d'informations avec les différents partenaires</p> <p>Organiser et/ou accompagner des visites de sites touristiques/ industriels/ muséographiques</p> <p>Elaborer des statistiques concernant l'Office de Tourisme et élaboration du rapport annuel</p> <p>Vendre des produits de promotion du territoire</p> <p>Participer à l'élaboration des supports d'information</p> <p>Assurer la vente de produits promotionnels du territoire mis en vente à l'Office de Tourisme intercommunal</p> <p>Être un référent dans la conduite de la démarche qualité</p> <p>Travailler en transversalité avec le service finances pour la construction des budgets annuels,</p>	<p>Matériel informatique et téléphonique</p> <p>Véhicule de service</p>
OFFICE DE TOURISME	<p>Chargé d'accueil au sein de l'office de tourisme intercommunal :</p> <p>Accueil physique et accueil téléphonique</p> <p>Renseignement auprès des visiteurs de l'office de tourisme intercommunal</p> <p>Accompagnement aux visites sur les sites touristiques/industriels/muséographiques</p> <p>Vente de produit promotionnels du territoire</p>	<p>Matériel informatique et téléphonique</p> <p>Véhicule de service</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Travaux administratifs liés à la promotion du territoire	Le travail continu sur écran sollicite fortement la vision ainsi que la position statique assise prolongée, l'utilisation constante du clavier, de la souris et permanent au téléphone, génèrent des contraintes posturales au niveau du dos, du cou, des épaules et du poignet. Partagé avec la responsable de l'OT, le poste de l'agent ne respecte pas les principes ergonomiques	Risque lié à l'utilisation de poste informatique et au téléphone	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Trouble musculosquelettique	Non	4	2	8
Accueil physique et renseignement téléphonique du public. Réaliser des tâches en lien avec la facturation et l'encaissement	L'exercice de missions d'accueil du public expose à un risque accru d'agressions, de type et de degré différent, qui peuvent se traduire par : (ordre croissant) - un comportement incorrect ou des incivilités - des agressions verbales, des insultes, des menaces - des bousculades et des violences physiques	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	4	4	16
Participation aux actions de promotion du territoire	Les agents manipulent des cartons ou objets pouvant être lourds	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Non	2	2	4
Participation aux actions de promotion du territoire	Les agents se déplacent sur le territoire. (État des itinéraires, travaux, météo, horaires, etc.)	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	2	4	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil physique et renseignement téléphonique du public	Certains visiteurs peuvent être porteur de virus liés aux infections saisonnières.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Accompagnement sur les sites touristiques	Les agents accompagnent des groupes sur des sites industriels	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivités	Polytraumatisme	Non	2	3	6

Les risques pour le service « Office du Tourisme Intercommunal » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 6 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Sensibiliser les agents à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) Équiper le service d'un diable et/ou d'un chariot plus adapté (associer les agents à la démarche)	0,7	2,8		
	Risque lié à l'intervention des entreprises extérieures et coactivités	Equiper l'agent de chaussures de travail avec des semelles antidérapantes	0,3	1,8		

H. CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

a. DESCRIPTION

Lieux de travail :

17 rue des Provins – 71120 CHAROLLES

7 rue de la Barre – 71160 DIGOIN

24 rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL

1 place du Champ de Foire – 71220 ST BONNET DE JOUX

Service composé de 8 personnes à temps complet et 16 personnes à temps non complet.

SERVICE	ACTIVITES	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL UTILISES
DIRECTION	<p>Assurer la gestion administrative et matériel</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un projet d'établissement</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation, d'animation, d'action artistique et de coordination et pilotage des projets pédagogiques et des pratiques collectives</p> <p>Organisation des études</p> <p>Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique</p> <p>Conseil et orientation des élèves</p> <p>Assurer l'enseignement de la discipline artistique individuellement ou collectivement</p> <p>Organisation et suivi des études des élèves</p> <p>Evaluation des élèves</p> <p>Perfectionner sa pratique artistique et pédagogique</p>	<p>Moyens de communication : téléphone, fax, vidéoconférence Internet, réseaux sociaux Véhicule de service</p>
ADMINISTRATIF	<p>Sous la responsabilité directe du directeur du conservatoire, l'agent assure des missions de secrétariat de l'école durant l'année scolaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la gestion des inscriptions -gestion du courrier -préparation des bons de commande -gestion de la réservation des salles -accueil physique et accueil téléphonique etc... -accueil physique et accueil téléphonique -gestion du courrier etc... 	<p>Matériel informatique et téléphonique VL</p>
PROFESSEURS DE MUSIQUE	<p>Sous la responsabilité du directeur du conservatoire, les activités et les tâches principales du poste sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre au projet d'établissement - Assurer l'enseignement de la discipline artistique individuellement ou collectivement - Organisation et suivi des études des élèves - Evaluation des élèves - Mettre en place et/ou participer à des projets pédagogiques, animer des ateliers pédagogiques - Collaborer et contribuer à la vie artistique et culturelle de l'établissement sur l'ensemble du territoire - Perfectionner sa pratique artistique et pédagogique - Assister aux réunions d'équipes et participer à la vie du conservatoire. 	<p>Instruments de musique Véhicule personnel et/ou de service"</p>

b. LES RISQUES

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accompagnement des publics accueillis (parents, enfants)	Certains parents peuvent être en désaccord avec le projet pédagogique et/ou la politique mise en place. Gestion de situations pouvant être précaires, remise en cause des compétences des agents, les administrés peuvent être agressifs (insultes, menaces etc.).	Risque lié aux agressions physiques et verbales	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien, décès Psychologiques : Choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12
Responsable unique de sécurité	Présence d'appareils électriques	Risque d'incendie	Brûlure Lésion broncho pulmonaire Trouble auditif - surdité Lésion neurologique Trouble psychique Décès	Non	4	4	16
Présence dans les locaux	L'agent se retrouve dans les locaux en situation de travailleur isolé une journée par semaine. Sur le site de Paray-le-Monial en cas de déplacements dans les locaux, ou lorsque l'agent est à son poste de travail, il n'est pas en mesure de contrôler l'accès au bâtiment.	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	3	4	12
Présence dans les locaux	L'agent se retrouve en situation de travailleur isolé. Durant plusieurs heures, il réalise une tâche seule, dans un environnement de travail où l'on ne peut être ni vu, ni entendu directement par d'autres personnes, et où la probabilité de visite est faible. L'accès au conservatoire n'est pas suffisamment indiqué.	Risque lié au travail isolé	Retard dans la prise en charge d'un blessé ou d'une personne malade Aggravation de l'état de la victime	Non	3	4	12

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Accueil physique et renseignement téléphonique du public	Certains administrés peuvent être porteur de virus et aux infections saisonnières.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Assurer l'enseignement d'un instrument de musique	Les enseignants évoluent, dans un environnement sonore intense. Les cours sont délivrés dans des salles dont l'acoustique est perfectible.	Risque lié au bruit	Trouble auditif - surdité Trouble psychique Trouble de l'équilibre et/ou neurologique	Non	4	4	16
Assurer l'enseignement d'un instrument de musique,	En répétition, des conditions d'éclairage inadaptées peuvent pousser les enseignants à « forcer » sur leurs yeux afin de déchiffrer les partitions. D'autre part, la pratique contraint l'artiste à regarder alternativement son instrument et son public (et éventuellement sa partition). Ces différentes contraintes peuvent entraîner une répercussion, à plus au moins long terme, sur la fonction visuelle de l'enseignant	Risque lié aux ambiances lumineuses	Trouble visuel Fatigue physique et mentale Trouble psychique Cataracte Brûlure Cancer	Non	2	3	6
Assurer l'enseignement d'un instrument de musique	Les enseignants peuvent être confrontés à des parents mécontent, agressions verbales ou physiques (notamment lors des inscriptions) Les agents peuvent avoir la charge d'enfants en situation de handicap pouvant faire des crises.	Risque lié aux agressions externes	Physiques : Hématome, écorchure, contusion, plaie, déchirure, fracture, lésions des organes internes, traumatisme crânien Décès Psychologiques : choc émotionnel (pâleur, difficulté à respirer, tachycardie, tremblements, spasmes digestifs, crises de larmes), stress post traumatique, agitation, prostration, angoisse, troubles du sommeil, cauchemars, décompensation	Non	2	4	8

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Assurer l'enseignement d'un instrument de musique	<p>Exigences au travail : Crainte des sanctions en cas d'erreur liée à la responsabilité</p> <p>Exigences émotionnelles : Rester disponible et chaleureux Charge émotionnelle du travail auprès d'enfants en situation de handicap. Comprendre et s'adapter au public.</p> <p>Rapports sociaux : Gérer le stress face à certaines situations (parents en colère, problème avec un enfant, etc.)</p> <p>La fatigue psychologique qui résulte de ces sources de risque peut aller parfois jusqu'à l'épuisement professionnel.</p>	Risque psychosocial	Pathologies, troubles, symptômes, signes cliniques : cardio-vasculaires : hypertension, infarctus, tachycardie... mentaux et comportementaux: stress, conduites addictives, anxiété, dépression, tendance suicidaire, épuisement émotionnel (burn-out), conduite sociale, nervosité, crise de larmes, angoisse, tristesse, atteinte à l'estime de soi, difficultés pour prendre des décisions ou des initiatives, troubles de la mémoire, perte d'identité professionnelle... neurologique : vertiges et tremblements ; migraines et céphalées, difficultés respiratoires, troubles du sommeil... digestif et métaboliques : problèmes gastro-intestinaux, variation du poids corporel, diabète... dermatologique : allergies cutanée, psoriasis... Immunitaires : infections,... locomoteurs et ostéo-articulaires :TMS, maux de dos, douleurs articulaires	Non	4	2	8
Assurer l'enseignement d'un instrument de musique, représentation	<p>Les TMS touchent tous les instrumentistes, les membres supérieurs sont particulièrement sollicités. Lors des représentations, les enseignants peuvent rester debout plusieurs heures. Pour éviter de conserver une position statique contraignante et inconfortable pour le corps, le musicien réalise des piétinements afin de soulager les membres inférieurs. Toutefois, sur le long terme cette forme de déplacement entraîne une fatigue musculaire et circulatoire. Les facteurs d'apparition sont : la répétitivité des mouvements ; la force importante des contraintes appliquées ; les mouvements et les postures extrêmes sollicitant notamment la zone articulaire ; le maintien des postures. Exemple : Chez le musicien jouant d'un instrument à corde, le jeu de l'archet nécessite des mouvements répétés et des efforts statiques pour conserver le bras levé à hauteur d'épaule. Chez le percussionniste, la coiffe des rotateurs est particulièrement sollicitée pour stabiliser son instrument Pour les musiciens d'un instrument à vent, atteinte du muscle orbiculaire des lèvres ...</p>	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion - Ecrasement Fracture Entorse	Oui	4	3	13

Activités	Description de la situation dangereuse	Nature du risque	Atteintes ou conséquences sur la santé et la sécurité des agents	Survenue d'un accident ou indicateurs de RPS	Cotation des risques	Gravité	Niveau de risque initial
Assurer l'enseignement d'un instrument de musique	En plus du port de l'instrument lors du jeu, le port de charge peut aussi être réalisé lors du chargement et du déchargement de matériels avant et après les représentations. L'enseignant peut prendre de mauvaises postures, réaliser des mouvements répétitifs, lorsque que la cadence est élevée. Les agents ne disposent pas de d'outils d'aide à la manutention.	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	Trouble musculosquelettiques Lésion rachidienne Lésion neurologique Contusion Ecrasement Fracture Entorse	Oui	2	2	5
Présence dans les locaux Installation des instruments et utilisation d'un instrument	Présence de matériel, outils au sol, dans les zones de passage. Scène humide et glissante etc.	Risque de chute de plain-pied	Plaie Contusion Entorse Fracture	Non	4	2	8
Installation des instruments et utilisation d'un instrument Concert	Les enseignants sont quotidiennement amenés à travailler avec du matériel électrique potentiellement source d'accident. Sur la scène, nombreux sont les câbles qui alimentent les baffles, les lumières, les micros, ... Les conditions menant à un accident sont multiples, par exemple : le mauvais état des isolants, des modifications d'installation sans une personne compétente. Certains facteurs peuvent également aggraver le risque d'accident comme la pluie, humidité, ou l'obscurité...	Risque lié à l'électricité	Brûlure (physique ou chimique) Electrisation Décès	Non	2	4	8
Assurer l'enseignement d'un instrument de musique	Certains administrés peuvent être porteur de virus et aux infections saisonnières.	Risque biologique	Mycoses Infection cutanée Tuberculose Hépatites virales Tétanos Leptospirose Légionellose Rage HIV Infection broncho-pulmonaire Infection ORL Autres infections	Non	4	4	16
Concerts, déplacement sur le territoire	Déplacement sur le territoire de la collectivité l'environnement peut constituer un danger : état des itinéraires, travaux, météo, horaires, utilisation du téléphone au volant, etc.	Risque routier	Plaie Contusion Entorse Fracture Polytraumatisme Décès	Non	2	4	8

Les risques pour le service « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » se complètent également avec les risques n° 1, 2, 4, 5, 6, 9 et 12 énumérés dans les risques communs de la page 6 à 9.

c. PLAN D'ACTION DE PREVENTION

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au bruit	<p>Dans la mesure du possible, il est préférable de privilégier la réduction du niveau sonore à la source. Il est donc déconseillé de jouer dans une petite pièce avec une résonnance trop importante.</p> <p>Gestion des espaces et des emplois du temps, gestion des temps pédagogiques, gestion des temps pédagogique. Après avoir fait réaliser un diagnostic acoustique et une dosimétrie réalisée sur le temps de travail des enseignants, (sur toutes les familles d'instruments et sur les différentes situations à savoir : cours individuels, pratiques collectives, durée de travail hebdomadaire), La collectivité pourra alors travailler sur un traitement acoustique (parois, sol, plafond) exemple : absorbeurs dans les coins de la pièce pour rendre le son plus mat. utilisation de dispositifs amovibles ou non permettant de dévier ou d'absorber les sons (écrans, pare-sons, plancher absorbant constitué de dalles transportables). Ils peuvent être orientables, ajustables, sur pied... Réduire le niveau sonore, lors des répétitions ou lors du jeu. Veiller à l'utilisation de sourdine pour les instruments les plus bruyants. Pour les percussions utiliser des embouts de baguettes, utiliser un atténuateur de puissance.</p> <p>En parallèle, recourir à des protections individuelles contre le bruit (PICB) lors des représentations, des répétitions ou des périodes d'attente en « coulisses ». Choisir des protections moulées, dotés de filtres interchangeable. Prévoir le remplacement des PICB environ tous les 4-5 ans. Attention ils nécessitent un temps d'adaptation de l'ordre de quelques mois (éviter la première utilisation lors d'un concert).</p> <p>Sensibiliser les enseignants aux risques liés au son. Laisser ses oreilles se reposer : après une représentation, éviter l'écoute de la musique et les lieux trop bruyants.</p>	0,7	11,2		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	<p>Des spécialistes de la posture (ostéopathe, kinésithérapeute, ergonomes...) peuvent apporter des conseils personnalisés afin de prévenir l'apparition de TMS.</p> <p>-Prévoir un échauffement musculaire avant chaque effort.</p> <p>- Choisir l'instrument en fonction de sa morphologie et de son confort pour ne pas solliciter le corps outre mesure lors de la pratique. (Les fabricants peuvent modifier ou adapter l'instrument grâce à des accessoires ergonomiques et/ou amovibles (mentonnière, sangles larges et épaisses pour répartir correctement le poids de l'instrument, ...). Exemple : pour permettre de maintenir la guitare sans exercer d'effort avec la cuisse, il est possible d'utiliser un support pour guitare. Pour permettre un bon maintien du violon lors du jeu, il est possible d'utiliser un coussin ou une mentonnière etc.</p> <p>- Rechercher une posture de travail adaptée.</p> <p>- Réaliser des pauses dès que possible et régulièrement lors de la pratique pour ménager les différents segments du corps. Changer de posture. S'hydrater régulièrement, il est recommandé de boire avant d'avoir soif pour éviter de solliciter les muscles sans apport.</p> <p>- Utiliser des semelles amortissantes qui permettent de limiter les micro-chocs lors des piétinements.</p> <p>- Pour les musiciens jouant en posture assise : préférer un siège de qualité comportant différents réglages (hauteur du dossier, inclinaison de l'assise, ...) et comportant un soutien au niveau de la zone lombaire lorsque la pratique le permet.</p>	0,7	9,1		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié au travail isolé	<p>Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser le personnel sur le travail isolé <p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Affichage des consignes d'urgence dans les endroits isolés et limitation dans le temps de l'isolement de l'agent -Travailler à plusieurs chaque fois que possible -Exercer une surveillance à distance ou par le passage périodique d'un autre agent ou d'un élu <p>Techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Moyen d'alerte : système de Protection du Travailleur Isolé (PTI, DATI, ...) -Améliorer la signalisation pour accéder à l'école de musique. 	0,7	8,4		
	Risque de chute de plain-pied	<p>Lors des représentations, s'assurer que les zones de circulation soient dégagées notamment les côtés de la scène.</p> <p>Veiller à ce que les câbles au sol soient protégés par des tuyaux de sécurité ou recouverts par un tapis ou des rubans adhésifs.</p> <p>Si spectacle en nocturne, vérifier que la scène soit délimitée par exemple avec des repères fluorescents.</p> <p>Adapter le positionnement des projecteurs afin d'éviter autant que possible les éblouissements</p> <p>Répéter dans les conditions de représentation pour ne pas être surpris par la mise en scène (lumière, décor, costumes, ...).</p> <p>En extérieur, s'assurer que les conditions météorologiques ont été prises en compte.</p>	0,7	5,6		
	Risque lié aux manutentions manuelles et à l'activité physique	<p>L'employeur prend les mesures d'organisation appropriées ou utilise les moyens appropriés, et notamment les équipements mécaniques, afin d'éviter le recours à la manutention manuelle de charges par les travailleurs (art. R. 4541-3 du Code du travail).</p> <p>Utiliser les outils d'aide à la manutention dès que possible (chariots, diables, etc.) : il existe des outils de manutention pliables et peu encombrants, demander le prêt d'outils d'aide à la manutention à l'arrivée sur les lieux de représentation.</p> <p>Lors de port de caisse volumineuse, travailler avec les services techniques (formation spécifique à la manutention et le port d'instrument de musique), travailler systématiquement en binôme</p> <p>Porter ou déplacer la charge en gardant toujours le dos droit.</p> <p>L'achat des matériaux, instruments de musique et outils, légers est un premier pas vers la préservation de son dos. Limiter le poids des charges : même en adoptant des postures non contraignantes pour le dos, un poids exagéré peut détériorer les disques intervertébraux.</p> <p>Eviter autant que possible de travailler à froid : penser à s'échauffer avant le chargement et déchargement de matériels, installation...</p> <p>Entretenir sa condition physique : le renforcement des muscles abdominaux et dorsaux contribue à diminuer la survenue de pathologies. Ces activités doivent être complémentaires à la pratique de l'instrument pour ne pas solliciter les mêmes segments du corps déjà impliqués lors du jeu.</p>	1	5		
	Risque lié à l'électricité	<p>Identifier la personne référente en cas de problème électrique. Signaler le problème au technicien par exemple.</p> <p>Signaler aux responsables de salle et aux personnes habilitées les pièces électriques susceptibles de créer une électrisation ou une électrocution.</p> <p>Vérifier les conditions météorologiques lors de représentation en extérieur et protéger le matériel en conséquence</p> <p>Visiter les lieux au préalable.</p>	0,3	2,4		

Ordre de priorité	Risque	Mesure de prévention envisagée	Niveau de maîtrise	Risque résiduel	Date prévisionnelle d'exécution	Personne chargée de la réalisation
	Risque lié aux ambiances lumineuses	Adapter l'éclairage pour optimiser le confort visuel (éviter les zones d'ombre et les éclairages trop intenses et éblouissants) ; Choisir dans la mesure du possible un lieu de travail suffisamment aéré et éviter les atmosphères trop sèches (manque de sécrétions lacrymales) ; Prendre en compte l'activité professionnelle lors du choix de la correction optique (parler du choix des lunettes/lentilles avec son ophtalmologue).	0,3	1,8		
	Risque lié aux machines et aux outils	L'article R4224-14 du Code du travail prévoit que « Les lieux de travail sont équipés de matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible » Mettre en place une trousse spécifique agents. En assurer le réassort.	0,3	0,6		

